

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DES AMENAGEMENTS
HYDRO-AGRIQUES**

SECRETARIAT GENERAL



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**PROGRAMME DE COOPERATION AGRICOLE
BURKINA FASO/REPUBLIQUE POPULAIRE
DE CHINE
(PCA-BF/CH)**

**Mars 2020
Version définitive**

Sommaire

Sommaire.....	i
Résumé exécutif.....	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
LISTE DES FIGURES.....	viii
FICHE SYNOPTIQUE.....	ix
INTRODUCTION.....	1
I. CONTEXTE.....	4
1.1. Cadre macroéconomique.....	4
1.2. Le secteur agricole.....	4
1.3. La ruralité de la pauvreté.....	5
1.4. Les déterminants du secteur agricole.....	5
1.4.1. Les Conditions climatiques.....	5
1.4.2. Les zones agro-écologiques.....	6
1.4.3. Evolution des productions agricoles.....	6
1.4.4. Transformation des produits agricoles.....	8
1.5. Potentialités et opportunités du secteur agricole.....	9
II. JUSTIFICATION.....	11
III. DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	14
3.1. Objectifs et résultats du programme.....	14
3.1.1. Objectif global du programme.....	14
3.1.2. Résultats attendus du programme.....	14
IV. APPROCHE ET PRINCIPES DU PROGRAMME.....	14
V. COHERENCE AVEC LES REFERENTIELS DE DEVELOPPEMENT.....	16
5.1. Cohérence avec les référentiels internationaux.....	16
5.2. Cohérence avec les référentiels nationaux.....	17
VI. COMPOSANTES DU PROGRAMME.....	18
VII. ZONES D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES.....	22
7.1. Groupe cible.....	22
7.2. Stratégie de ciblage.....	22
VIII. COUT DU PROGRAMME ET STRATEGIE DE FINANCEMENT.....	24
8.1. Evaluation des coûts des activités.....	24
8.2. Financement du Programme.....	25
IX. MODALITE DE MISE EN ŒUVRE.....	26
9.1. De la composante développement de la riziculture.....	26
9.2. De la construction du siège de l'office nationale du riz.....	27

9.3.	De la promotion de variétés performantes du mil	27
9.4.	De l'assistance alimentaire aux personnes vulnérables	27
9.5.	De l'assistance technique agricole chinoise.....	28
X.	GESTION FINANCIERE, ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES	28
10.1.	- Gestion financière.....	28
10.2.	- Passation des marchés.....	29
XI.	ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME.....	29
11.1.	Organes de tutelle technique et financière du Programme.....	29
11.2.	Unité de gestion du programme.....	30
XII.	SUIVI EVALUATION.....	31
XIII.	STRATEGIE DE COMMUNICATION.....	32
XIV.	ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.....	32
14.1.	Analyse financière	32
14.2.	Analyse économique	33
XV.	DURABILITE ET MESURES ENVIRONNEMENTALES.....	34
15.1.	Actions de durabilité	34
15.2.	Mesures environnementales	35
XVI.	RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	36
	Conclusion	37
XVII.	ANNEXES	38

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Contexte et justification : Le Gouvernement du Burkina Faso tirant leçons des performances de notre agriculture et à la faveur du rétablissement des relations diplomatiques entre le Burkina et la République Populaire de Chine, a opté pour la mise en œuvre d'un programme de coopération agricole entre les deux pays. Il vise à contribuer de manière durable à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte et inclusive. Il trouve sa justification dans la volonté des gouvernements à réduire de façon significative les importations de riz et améliorer la productivité du mil afin d'améliorer les conditions de vie des populations. Le PCA/BF-CH tout en contribuant à relever les défis des filières riz et mil participera à la réalisation des objectifs stratégiques du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 par l'amélioration de la productivité agricole et la valorisation des productions agricoles.

Zone d'intervention du programme : Le programme couvre tout le territoire national, toutefois, les sites potentiels de réalisation des actions, proposés par les communautés seront examinés et validés par les services techniques à l'issue d'un diagnostic approfondi.

Objectifs : Le PCA/BF-CH a pour objectif global de contribuer de manière durable à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte et inclusive. De façon spécifique, il s'agit de :

- ✓ accroître les performances de la filière riz ;
- ✓ fédérer les interventions dans le domaine de la riziculture ;
- ✓ améliorer les performances de la filière mil ;
- ✓ renforcer l'assistance alimentaire aux ménages vulnérables ;
- ✓ renforcer l'expertise nationale à travers une assistance technique.

Composantes et effets attendus du programme

❖ Composante I : Développement de la riziculture

L'objectif de cette composante est de contribuer à l'augmentation de la production nationale du riz. De manière spécifique il s'agira de :

- Accroître les superficies rizicoles aménagées en maîtrise totale d'eau ;
- Améliorer la gestion de l'eau;
- Accroître le rendement de riz.

Les principaux résultats attendus

- 300 hectares de périmètre irrigué sont aménagés sur la plaine de Samendéni;
- 200 ha de périmètre irrigué sont réhabilités ;
- 2 boulis sont réalisés ;
- 10 forages solaires sont réalisés ;
- Le rendement de riz s'est accru de 10% dans la zone d'intervention du programme.

❖ Composante II : construction du siège de l'office du riz

La composante vise la construction d'un complexe destiné à abriter le siège de l'office nationale du riz. Il est composé essentiellement (i) d'un bâtiment administratif ; (ii) d'un laboratoire multifonctionnel ; (iii) d'une bibliothèque (Centre multimédia) ; (iv) d'un centre d'hébergement et (v) d'un domaine aménagé pour expérimentation rizicole.

❖ Composante III : Promotion de variétés performantes du mil

Cette composante vise à développer la production du mil à travers l'amélioration des variétés existantes et l'introduction de nouvelles variétés, dans l'optique de renforcer le secteur semencier du mil tout en assurant la mise en place d'un dispositif de vulgarisation des techniques de culture et de gestion performantes. Spécifiquement il s'agit de :

- mettre en place un mécanisme d'approvisionnement durable de semences de qualité de mil ;
- mettre en place une approche technique de gestion et de vulgarisation de la culture du mil ;
- renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur mil.

❖ Composante IV : Assistance alimentaire aux personnes vulnérables

Elle a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes vulnérables. Elle est constituée d'un don annuel de cinq mille quatre cents (5 400) tonnes de riz par an durant trois (3) ans répartie ainsi qu'il suit :

- 2 400 tonnes destinées à la distribution gratuite aux personnes vulnérables ;
- 3 000 tonnes vendues à prix social et les produits issus de cette monétisation serviront à financer des actions de développement au profit des personnes vulnérables.

❖ **Composante V : Assistance technique agricole chinoise**

En sus des dispositions existantes au niveau national, elle vise à accompagner les acteurs des filières agricoles pour l'amélioration de leurs performances techniques et économiques. De façon spécifique, il s'agira :

- d'aménager 1 500 ha de bas-fonds ;
- d'assurer le transfert de technologies de mécanisation et de production relatives aux filières riz et mil ;
- d'améliorer la compétitivité des filières agricoles à travers la valorisation et la commercialisation des produits agricoles ;
- de renforcer les capacités des acteurs du secteur agricole.

Cette composante, de manière transversale, s'intéressera et prendra en compte la mise en œuvre des précédentes composantes ci-dessus énumérées.

❖ **Composante VI : Gestion du programme**

L'objectif de la composante est d'assurer l'efficacité et l'efficience des interventions du Programme. Sa mise en œuvre permettra d'assurer une bonne gestion technique, administrative et financière ainsi que le suivi-évaluation des activités.

Les principaux effets attendus dans le cadre de la mise en œuvre du PCA/BF-CH

Les principaux effets attendus sont :

- les superficies aménagées pour la production du riz s'est accrues ;
- le Pourcentage des produits du riz transformé a augmenté ;
- les organisations des producteurs ont un bon niveau de fonctionnement ;
- les variétés de mil à haut rendement sont introduites ;
- les essais pour l'amélioration des variétés locales de mil sont conduits ;
- les chaînes de transformation du mil sont promues ;
- les ménages vulnérables sont touchés par la distribution gratuite et la vente à prix social du riz ;
- les ménages vulnérables sont touchés par les actions de renforcement de la résilience ;
- les d'acteurs de la filière riz et mil sont formés par profil et par thématiques.

Mise en œuvre du Programme :

Le programme s'appuiera sur le dispositif d'exécution des missions du Ministère en charge de l'agriculture, notamment les DRAAH pour assurer la réalisation de ses activités. En plus des DRAAH et des Directions techniques centrales, le Programme signera des protocoles d'accord avec les structures de recherche (IRSAT et INERA) pour la mise en œuvre des activités en lien avec leurs attributions. Les DRAAH sont les premiers responsables de la mise en œuvre du programme dans leurs localités. L'exécution du programme se fera selon une approche participative sur la base des besoins exprimés par les bénéficiaires (producteurs, transformateurs, etc.) et avec le respect du principe de subsidiarité et de rédevabilité.

Coûts et financement :

Le Coût du Programme est de 29 362 661 F.CFA. Le financement du programme est assuré par l'Etat à hauteur de 9% et la République Populaire de Chine pour les 91 %.

Evaluation environnementale : Le Programme ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs majeurs sur l'environnement. Après analyse, des activités permettant une gestion raisonnée et durable des ressources environnementales ont été intégrées dans le programme pour mitiger les effets négatifs probables.

SIGLES ET ABREVIATIONS

APD	Avant-projet détaillé
ASS	Afrique sub-saharienne
CIR-B	Comité interprofessionnel du riz du Burkina
CUMA	Coopérative d'utilisation de machines agricoles
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGPER	Direction générale de la promotion de l'économie rurale
DMP	Direction des marchés publics
DR	Directeur régional
DRAAH	Direction régionale l'agriculture et des aménagements hydrauliques Politique agricole des États de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest,
ECOWAP	de l'Ouest,
EPA	Enquête permanente agricole
F CFA	Franc de la communauté financière d'Afrique
GAR	Gestion axée sur les résultats
GIE	Groupement d'intérêt économique
IDR	Institut du développement rural
INERA	Institut de l'environnement et de recherche agricole
IRSAT	Institut de recherche en sciences appliquées et technologies
MAAH	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
MAH	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique
MINEFID	Ministère de l'économie, des finances et du développement
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OP	Organisation paysanne
OP	Organisation paysanne
PASA	Programme d'ajustement secteur agricole
PCA-	
BF/CH	Programme de coopération agricole Burkina Faso/ Chine
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
PDIS	Programme de développement intégré de la vallée de Samendeni
PDRiz	Programme de développement de la riziculture
PIB	Produit intérieur brut
PNESS	Plan national de développement économique et social
PNSAN	Politique nationale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
PSAE	Projet de sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina Faso
PS-PASP	Politique sectorielle-Production agro-sylvo-pastorale
PTF	Partenaire technique et financier
SNDAI	Stratégie nationale de développement de l'agriculture irriguée
SNDR	Stratégie nationale de développement de la riziculture
UAT	Unité d'animation technique
UGP	Unité de gestion du projet
UMA	Unité de Mécanisation agricole
ZAT	Zone d'appui technique

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Ciblage des bénéficiaires	24
Tableau 2 : Coûts du programme par composante (en millier de FCFA)	25
Tableau 3: Coûts par sources de financement (en milliers de FCFA).....	25
Tableau 4: Répartition du budget annuel par composante et par bailleur	26
Tableau 5: Résumé des modèles financiers	33

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Part du secteur agricole et du secteur primaire dans le PIB de 2007 à 2016	4
Figure 2: Production céréalière de 2010 à 2018 (en tonnes)	8

FICHE SYNOPTIQUE

Ministère de tutelle	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles
Intitulé du programme	Programme de coopération Agricole Burkina Faso/République Populaire de Chine (PCA-BF/CH)
Justificatif	Réduire de façon significative les importations de riz, améliorer la productivité du mil et leurs contributions à l'atteinte de la sécurité alimentaire au Burkina Faso
Zone d'intervention	La zone d'intervention du programme est le territoire national
Durée	Trois (3) ans (2019-2021)
Secteur et sous-secteur d'activités	Agriculture/Activités agro-sylvo-pastorales
Objectif Global	Contribuer de manière durable à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte et inclusive.
Objectifs spécifiques	Objectif spécifique 1 : accroître les performances de la filière riz ; Objectif spécifique 2 : fédérer les interventions dans le domaine de la riziculture ; Objectif spécifique 3 : améliorer les performances de la filière mil ; Objectif spécifique 4 : renforcer l'assistance alimentaire aux ménages vulnérables ; Objectif spécifique 5 : renforcer l'expertise nationale à travers une assistance technique.
Principaux résultats attendus	Résultat 1.1 : 300 hectares de périmètre irrigués sont aménagés et 200 ha réhabilités et mis en valeur ; Résultat 1.2 : 02 boulis sont réalisés ; Résultat 1.3 : 10 forages solaires positifs sont réalisés ; Résultat 2.1: le siège de l'office de riz du Burkina Faso est réalisé ; Résultat 3.1 : un mécanisme d'approvisionnement durable de semences de qualité de mil est mis en place ; Résultat 3.2 : une approche technique de gestion et de vulgarisation de la culture du mil est mis en place ;

	Résultat 3.3: les capacités des acteurs de la chaîne de valeurs mil sont renforcées ; Résultat 4.1. une assistance alimentaire de 16 200 tonnes de riz est apportée aux personnes vulnérables ; Résultat 5.1 : 1 500 hectares de bas-fond sont aménagés et mis en valeur ; Résultat 5.2: les capacités des acteurs sont renforcées.
Principaux bénéficiaires	• les riziculteurs et les producteurs de mil ; • les organisations paysannes ; • les transformateurs ; • les commerçants des produits agricoles ; • les consommateurs.
Composantes	Composante I : développement de la riziculture; Composante II : construction du siège de l'office de riz du Burkina; Composante III : promotion de variétés performantes du mil; Composante IV: assistance alimentaire aux personnes vulnérables ; Composante V:assistance technique agricole chinoise ; Composante VI: gestion du programme.
Coût total du programme :	29 362 661 000 francs CFA (44 763 088 euros)
- Contrepartie nationale - République de Chine Populaire	2 568 466 000 francs CFA (3 915 601 euros) 26 794 195 000 francs CFA (40 847 487 euros)
Mode de financement recherché (prêt, don)	Don
Contact du point Focal	GAOUSSOU SANOU Tel : +226 25 34 19 01, 70 69 84 55, email : projetrizpluvial@yahoo.fr/ gsanou5@yahoo.fr.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest à l'intérieur de la boucle du Niger et s'étend sur 274 000 km². Il est limité au Nord et à l'Est par les républiques du Mali et du Niger, au sud par celles de la Côte-d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Bénin. Avec un climat essentiellement semi-aride, le pays est confronté à des épisodes de crise alimentaire récurrente et à une forte pression anthropique sur les ressources naturelles. La population en majorité jeune et dynamique est estimée à 20 244 080 habitants en 2018 (INSD, 2009) et est caractérisée par un fort taux de croissance démographique, un exode rural et une migration transfrontalière.

L'Agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie nationale. Le secteur agricole occupe plus de 86% de la population active (RGPH, 2006), exerçant essentiellement dans de petites exploitations familiales, faiblement mécanisées. L'Agriculture contribue pour 30 à 35%¹ au Produit intérieur brut (PIB). Sur la période 2011-2018, les interventions dans le secteur agricole ont permis d'enregistrer des progrès, notamment, une augmentation moyenne de la production céréalière de 2% par an, un accroissement moyen du PIB agricole de 1,8% l'an sur la même période et une réduction de l'incidence de la pauvreté en milieu rural qui est passée de 52,8% en 2009 à 47,5% en 2014 (PNDES, 2016).

D'une manière générale, ces performances sont en-deçà des résultats escomptés du fait que l'agriculture demeure caractérisée par (i) une faible productivité, (ii) des aléas climatiques de plus en plus fréquents (sécheresses ou inondations), (iii) un faible niveau d'équipement des exploitations agricoles, (iv) un faible développement de la transformation des produits agricoles, (v) des difficultés d'accès à l'eau et aux intrants et (vi) des difficultés d'accès aux financements pour les acteurs. En outre, la croissance démographique de 3,1 % par an (RGPH, 2006) exacerbe les problèmes d'insécurité alimentaire et de dégradation accélérée des ressources naturelles (dégradation des sols, déforestation, érosion,...). Ces faiblesses de l'agriculture conjuguées à la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes notamment la fluctuation des prix alimentaires, augmentent l'ampleur et la fréquence des problèmes de déficits céréaliers et de nutrition dans certaines régions du pays.

Face à ces multiples défis, le Burkina Faso s'est doté d'un Plan national de développement économique et social (PNDES) dont la vision à l'horizon 2020 s'intitule : "**le Burkina**

¹ IAP/MINEFID

Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables".

Pour concrétiser cette vision, le PNDES se fixe comme objectif global de ***transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social***. Ce processus de transformation structurelle de l'économie repose sur deux leviers complémentaires que sont : (i) la création d'un environnement favorable au développement industriel (amélioration de la productivité du secteur primaire de 50%) et (ii) la promotion d'une industrie compétitive et durable.

En rappel, dans le cadre des relations de coopération avec la Chine en matière de promotion de l'agriculture, des projets bilatéraux avaient permis la réalisation de grands périmètres hydro agricoles au nombre desquelles la plaine de Bama, de Banzon, de Karfiguela et de nombreux moyens périmètres entre 1960 et 1994.

A la faveur du rétablissement des relations diplomatiques entre le Burkina Faso et la République Populaire de Chine, des missions d'experts ont été conduites dans les deux pays dans le but d'asseoir la future coopération agricole. Au terme de ces missions, les deux pays ont marqué leur accord pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de coopération dans le secteur agricole. Conformément aux recommandations de ces missions, le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles a entrepris l'élaboration dudit programme à travers lequel le Gouvernement entend développer un partenariat fructueux avec la République Populaire de Chine pour faire face aux nombreux défis actuels de développement socio-économique.

L'accord intervient au moment où la Chine vient d'adopter les huit initiatives majeures au Forum sur la coopération sino-africaine en 2018. Le programme, qui constitue un outil de mise en œuvre de l'accord, est en cohérence avec les référentiels internationaux et nationaux de développement. Il intègre les défis importants d'un développement durable du pays.

Le présent document du programme de coopération s'articule essentiellement autour des points suivants : (i) contexte, (ii) justification du programme, (iii) description du programme, (iv) cohérence avec les référentiels internationaux et nationaux, (v) organisation et gestion du programme, (vi) dispositif de suivi évaluation, (vii) stratégie de

communication, (viii) risques et mesures d'atténuation ; (ix) durabilité, mesures environnementales et stratégie de sortie, (x) Analyse financière et économique du programme.

CONTEXTE

1.1. Cadre macroéconomique

La performance économique du Burkina Faso a été relativement forte au cours de la dernière décennie. En effet, au cours des quinze dernières années, la croissance économique moyenne annuelle a été d'environ 5,5% (IAP, 2017). Ceci est dû aux réformes structurelles, politiques et économiques saines, à l'augmentation de la production du coton, des produits miniers, des investissements soutenus et l'environnement macroéconomique stable. La politique monétaire a été bien gérée (moins de 3% d'inflation en moyenne au cours de la dernière décennie).

L'économie du Burkina Faso continue de dépendre excessivement de la production agricole (en particulier du coton) et de l'or, source de l'essentiel de ses recettes d'exportation. Les récentes fluctuations des prix de l'or et du coton, associées à celle de la production céréalière, ont contribué à stagner sa croissance économique. Par conséquent, les efforts du gouvernement n'ont pas permis une réduction substantielle de la pauvreté.

1.2. Le secteur agricole

Place du secteur agricole dans l'économie nationale

Le secteur primaire contribue pour 30% au Produit Intérieur Brut en 2016 (DGEP, 2017). Le secteur agricole emploie environ 86% de la population active et représente la principale source de revenu de la couche la plus pauvre de la population.

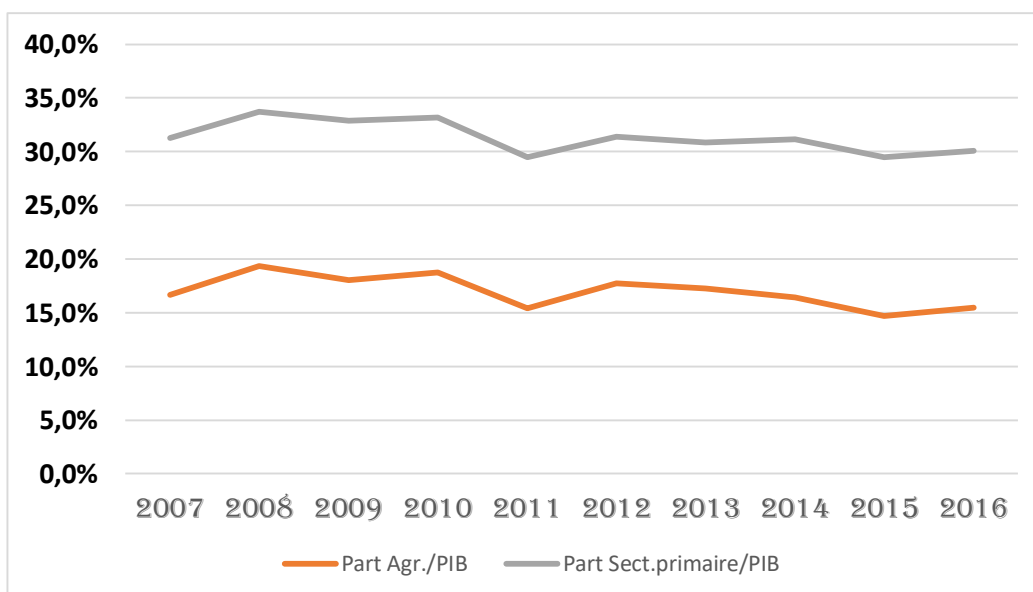


Figure 1: Part du secteur agricole et du secteur primaire dans le PIB de 2007 à 2016

Source : DGEP, 2017

1.3. La ruralité de la pauvreté

Les résultats de l'Enquête multisectorielle continue (EMC) sur les conditions de vie des ménages, montrent que l'incidence de la pauvreté monétaire² est passée de 46,7% en 2009 à 40,1% en 2014, d'où une réduction remarquable de 6 points en cinq ans. Nonobstant cette baisse notable de l'incidence de la pauvreté monétaire, plus de 7 millions de burkinabè vivaient dans la pauvreté en 2014 dont plus de 90% en milieu rural.

La pauvreté est un phénomène essentiellement rural au Burkina Faso. En effet, le taux de pauvreté est passé de 25,2% en 2009 à 13,7% en 2014 en milieu urbain et de 52,8% en 2009 à 47,5% en 2014 en milieu rural. Le développement rural est par conséquent un passage obligé à court et moyen terme dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté.

Au Burkina Faso, la femme joue un rôle prépondérant dans la sécurité alimentaire au sein du ménage. A cet effet, plus de 95% des femmes pratiquent l'agriculture de subsistance ou s'impliquent dans le secteur informel de la transformation alimentaire. En outre, elles représentent plus de la moitié de la force de travail en milieu rural et produisent plus des deux tiers de la nourriture consommée dans le pays. Cependant, il est plus que nécessaire d'avoir un regard particulier sur cette couche vulnérable pour lutter efficacement contre la pauvreté.

1.4. Les déterminants du secteur agricole

1.4.1. Les Conditions climatiques

Le climat du Burkina Faso est caractérisé par une saisonnalité bien marquée : la saison des pluies et la saison sèche. Comme dans la plupart des pays sahéliens, l'on assiste à un raccourcissement de la saison pluvieuse, une augmentation des fréquences des poches de sécheresse, des inondations, des vents violents, etc.

Les manifestations du changement climatique devraient augmenter en fréquence et en sévérité avec de fortes variations des précipitations et influencer sur la production agricole. Dans le cadre du Programme national d'adaptation, les simulations effectuées à partir de la modélisation climatique adoptée par le Gouvernement prévoient une hausse des températures moyennes de 0,8°C d'ici à 2025 et une hausse de 1,7°C d'ici à 2050 ainsi qu'une baisse relative des précipitations de 3,4 % d'ici à 2025 et 7,3 % d'ici à 2050. L'on constatera des impacts climatiques sur l'agriculture et l'élevage, les principaux secteurs

² Les seuils de pauvreté sont estimés à 154 061 FCFA en 2014, contre 108 454 FCFA en 2009

économiques. La gestion des ressources en eau et des inondations, la foresterie et la sécurité alimentaire seront également affectées (PANA, 2007).

1.4.2. Les zones agro-écologiques

On distingue quatre zones agro-écologiques au Burkina Faso. Ce sont le nord-sahélien (400 mm), le sud-sahélien (400-700 mm), le nord-soudanien (700-900 mm) et le sud-soudanien (900- 1200 mm). Elles sont caractérisées essentiellement par les précipitations, les types de végétation déterminant les systèmes de production agricole.

Le pays compte plusieurs types de sols. On peut citer les sols ferrugineux lessivés (plus dominant), les sols peu évolués d'érosion, les sols hydromorphes, les sols bruns eutrophes, les vertisols, les sols halomorphes, etc. Le potentiel de terres agricoles est estimé à 9 000 000 ha dont un peu plus de 50% sont exploités. Une partie de la superficie du pays est occupée par les aires protégées (forêts classées, réserves, parcs nationaux) et les terres de parcours. Cependant, cette répartition de l'espace n'est pas statique et le taux de progression du front agricole est généralement estimé à 3,6 % l'an au détriment des terres de parcours. L'une des contraintes de la production agricole est le faible niveau de fertilité naturelle des sols.

En dépit de la réduction globale des moyennes des hauteurs d'eau qui tombent annuellement dans le pays, les quantités reçues, si elles sont bien gérées, permettent aux cultures des saisons humide et sèche de boucler leur cycle. L'un des grands défis de l'agriculture burkinabè reste donc la mobilisation et la gestion rationnelle des ressources en eau.

Le pays dispose d'un potentiel important de bas-fonds, qui constitue un atout énorme. En effet, environ 500 000 ha de bas-fonds aménageables dont moins de 10% sont aujourd'hui aménagés et plus de 233 500 ha irrigables (dont moins de 12% sont actuellement mis en valeur) sont répertoriés à travers le Burkina Faso.

1.4.3. Evolution des productions agricoles

La plupart des cultures (céréalières, commerciales et les légumineuses) sont produites en pluviales dans des conditions pluviométriques défavorables avec de faibles rendements. Le reste de la production agricole est constitué de cultures irriguées, notamment de riz, de maïs et de légumes. Les rendements des cultures irriguées sont également encore inférieurs à leur potentiel atteignable.

La taille moyenne d'une unité agricole familiale est d'environ 0,25 hectares pour les cultures maraichères et de 1 ha pour les céréales produites principalement pour la consommation des ménages avec un faible excédent commercialisable. Le système de production à base de céréales destinées à l'alimentation humaine ou animale est commun et reste le modèle de production prédominant à chaque exploitation.

❖ **Production céréalière**

Elle se compose de maïs, de sorgho, de mil, de riz et de fonio. Les céréales occupent plus de 3/4 des superficies emblavées au Burkina (DGESS/MAAH, 2019). La production des cultures céréalières présente une évolution en dents de scie. De 3 386 953 tonnes en 2009 /2010, la production céréalière est passée de 4 469 300 tonnes en 2014/2015 à 5 180 702 tonnes en 2018/2019. Cependant, cet accroissement de la production céréalière reste insuffisant pour satisfaire les besoins de consommation de plus en plus croissants de la population. Ainsi, entre les campagnes 2012/2013 et 2017/2018, la couverture moyenne des besoins céréaliers a oscillé entre 88% et 124%. Du reste, au cours des trois dernières campagnes, le taux de couverture des besoins céréaliers est resté inférieur à 100%, traduisant une situation d'équilibre précaire entre les besoins et les disponibilités.

La production céréalière définitive de la campagne agricole 2018/2019 enregistre une hausse de 27,5% et de 16,9% respectivement par rapport à la campagne agricole précédente et à la moyenne des cinq dernières années.

La production du riz de la campagne agricole 2018/2019 (350 392 tonnes) enregistre une hausse de 7,63% et de 3,77% respectivement par rapport à la campagne agricole précédente et à la moyenne des cinq dernières années. Quant à la production du mil (1 189 079 tonnes), elle a enregistré une hausse de 43,57% et de 25,68% respectivement par rapport à la campagne agricole précédente et à la moyenne des cinq dernières années.

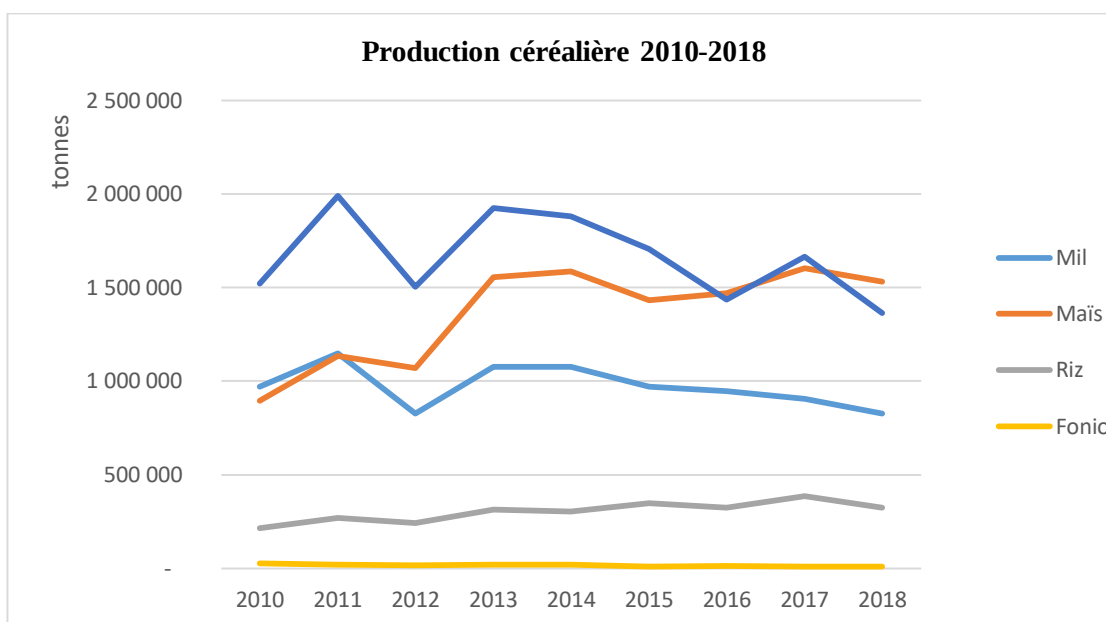


Figure 2: Production céréalière de 2010 à 2018 (en tonnes)

Source : Données statistiques DGESS/ MAAH 2018

❖ Production des autres cultures vivrières

Les autres cultures vivrières sont entre autres le niébé, le voandzou, l'igname et la patate. Pour la campagne agricole 2018/2019, on a enregistré 35 909 tonnes d'ignames, 63 333 tonnes de voandzou, 683 174 tonnes de niébé et 64 537 tonnes de patates. La production définitive des autres cultures vivrières de la campagne agricole 2018/2019 est estimée à 846 953 tonnes soit une hausse de 18,06% par rapport à la campagne précédente et 13,03 par rapport à la moyenne quinquennale.

❖ Production des cultures de rente

Pour la campagne agricole 2018/2019 écoulee, la production définitive des cultures de rente (coton, arachide, sésame, soja) est évaluée à 1 097 206 tonnes ; elle est en baisse de 19,38% par rapport à la campagne passée et de 22,59% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes.

1.4.4. Transformation des produits agricoles

Le taux de transformation des produits agricoles est estimé à 12,5% en 2015 (PNDES, 2016). Cette situation traduit le faible niveau du maillon de la transformation des produits agricoles, limitant la création de la valeur ajoutée indispensable à la croissance économique. Pour rehausser ce taux, la volonté affichée du Gouvernement est la valorisation des produits nationaux par les transformations agroalimentaires et industrielles.

1.5. Potentialités et opportunités du secteur agricole

Les potentialités agricoles sont immenses et peuvent permettre de réaliser une croissance accélérée et garantir un développement socio-économique harmonieux et une sécurité alimentaire durables.

Sur le plan des ressources exploitables, le Burkina Faso dispose :

- d'un grand potentiel en terres cultivables estimé à 9 millions d'hectares dont moins de 50% sont exploités ;
- de 1 700 plans d'eau (barrages, lacs, mares, fleuves ...), offrant d'immenses possibilités d'irrigation, de pêche et d'aquaculture ;
- d'un potentiel en terres aménageables (500 000 ha) et irrigables (233 500 ha) faiblement exploité.

Sur le plan des techniques de production agricole, le pays dispose de :

- centres de recherche agricole et environnementale performants et de paquets technologiques adaptés aux diverses zones agro écologiques ;
- des techniques éprouvées de conservation de la fertilité des sols et de mobilisation/valorisation des eaux de surface ;
- Par ailleurs, l'opérationnalisation des investissements structurants du PNDES que sont la Centrale d'approvisionnement des intrants et matériels agricoles (CAIMA), l'unité de montage de tracteurs assortie de garages de réparation et de maintenance, l'unité de production d'engrais, constituent des opportunités pour la mise en œuvre du programme, en ce sens que l'accès aux intrants et aux matériels agricoles serait facilité.

Au plan législatif, on peut retenir :

- l'adoption de la loi 034_2009/AN du 16 juin 2009, portant régime foncier rural et de ses décrets d'applications qui contribueront à sécuriser les différents utilisateurs de la terre ;
- la mise en place d'Agences de bassin pour favoriser la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;
- la loi 002_2001/AN du 08 février 2001, portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;

- la loi 050_2012/AN du 30 octobre 2012, portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso ;
- l'acte uniforme relatif aux droits des sociétés coopératives de l'OHADA ;
- la loi 034_2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme (LORP) permettant de diminuer les conflits agriculteurs-éleveurs.

Sur le plan de la commercialisation et de la transformation, il s'agit :

- de l'existence des marchés internationaux et sous régionaux porteur pour certains produits agricoles (niébé, noix de cajou, mangue, sésame, oignon, tomate) ;
- de l'existence d'un marché local réel avec un potentiel de croissance du fait de l'urbanisation et de l'enrichissement national (PIB) offrant de bonnes perspectives de croissance de la demande en produits agricoles, notamment pour les produits maraîchers.

JUSTIFICATION

Plusieurs initiatives ont été entreprises depuis 1960 par le Gouvernement et ses partenaires pour le développement de l'agriculture au Burkina. Ces interventions ont permis d'obtenir des résultats substantiels. Cependant, ceux-ci sont restés en deçà des attentes (couverture des besoins céréaliers, amélioration de la qualité des produits agricoles transformés, professionnalisation des acteurs du secteur, ...); car le secteur connaît des contraintes réelles persistantes et au nombre desquelles on peut citer :

(i) Les contraintes liées à la production :

- la forte dégradation de nos ouvrages hydrauliques (plus de 300 barrages sinistrés);
- la faible et irrégulière pluviométrie (isohyètes oscillant entre 300 et 1200 mm d'eau du nord au sud) près de 75% des productions pluviales sont tributaires des aléas climatiques ;
- la faible maîtrise de l'eau de production ;
- la dégradation des terres due à la forte pression anthropique, près de la moitié du territoire (43%) est en état de dégradation accélérée ;
- le coût élevé des grands aménagements, des intrants (engrais, semences et pesticides) et équipements agricoles ;
- la faible maîtrise des techniques de production agricole ;
- la baisse de la fertilité des sols ;
- le faible niveau d'alphabétisation.

(ii) Les contraintes liées à la transformation et à la commercialisation :

- le coût élevé de l'énergie et des équipements de transformation ;
- la volatilité des prix et les difficultés de commercialisation ;
- l'enclavement des zones de production ;
- l'insuffisance d'intégration effective des marchés régionaux.

(iii) Les contraintes liées à l'organisation et au financement :

- les difficultés de financement du secteur rural (difficultés d'accès aux crédits agricole et faiblesse du financement public) ;
- un système de fiscalité non adapté ;
- l'insuffisance d'organisation et de capacité des acteurs ;
- la faible coordination et harmonisation des interventions dans le secteur.

Afin de poursuivre ces efforts, tout en consolidant les acquis et en tirant leçons des insuffisances des PPD antérieurs, le MAAH s'est engagé dans la formulation et la mise en œuvre d'une nouvelle initiative dénommée « Programme de coopération agricole Burkina Chine ». Ce programme ambitionne s'appuyer sur les potentialités existantes dans le secteur et dupliquer les approches réussies. Il s'agit entre autres de :

- l'existence d'un potentiel en terres aménageables pour la production agricole ;
- les possibilités d'accroissement des rendements ;
- la prise de conscience des acteurs à s'organiser pour porter le secteur ;
- l'existence d'un marché des produits agricoles ;
- l'existence de plusieurs unités de transformation des produits agricoles;
- etc.

Il trouve également sa justification dans la volonté de relever le défi d'une croissance économique forte, durable, de qualité et génératrice d'effets multiplicateurs tels que prônés par le PNDES.

Cette première phase du programme visera deux spéculations à savoir le riz et le mil au regard de leur caractère stratégique en termes de contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnel et à l'amélioration des revenus des acteurs.

Le riz est l'une des principales cultures de base au Burkina Faso. Il occupe la 4ème place parmi les céréales cultivées, tant du point de vue des superficies, de la production que de la consommation. La production de riz au Burkina Faso est actuellement d'environ 325 000 tonnes de paddy représentant environ 190 000 tonnes de riz blanc, tandis que la demande nationale est d'environ 750 000 tonnes, soit un gap de près de 500 000 tonnes. Pour satisfaire cette demande intérieure de plus en plus importante, le pays fait recours à d'importantes importations de riz blanc, ce qui contribue à aggraver le déficit de la balance commerciale globale, avec un impact négatif sur les réserves de change du pays. Selon les statistiques d'importation, le Burkina Faso importe 350 000 tonnes en moyenne par an, d'une valeur de plus de 50 milliards de F.CFA. A cet effet, les nouvelles ambitions affichées par le Gouvernement en la matière sont d'assurer une autosuffisance en riz avec une production annuelle atteignant 1 million de tonne.

Le mil est l'une des spéculations les plus consommées au Burkina Faso. Ainsi il contribue fortement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant la productivité des variétés locales reste faible malgré l'importance des superficies emblavées. Bien que s'adaptant

aux conditions agro climatiques rudes, sa production nécessite d'être appuyée au regard des possibilités d'accroissement des rendements par l'amélioration variétale.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

1.6. Objectifs et résultats du programme

1.6.1. Objectif global du programme

L'ambition du Gouvernement à l'horizon 2030 est de rendre l'Agriculture du Burkina Faso moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance économique avec comme piliers les exploitations familiales et les entreprises agricoles performantes.

Pour contribuer à l'atteinte de cette aspiration, le Gouvernement s'est doté du présent programme de coopération avec la République Populaire de Chine dont l'objectif global est de *contribuer de manière durable à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte et inclusive*. De façon spécifique, il s'agira de :

- ✓ accroître les performances de la filière riz ;
- ✓ fédérer les interventions dans le domaine de la riziculture ;
- ✓ améliorer les performances de la filière mil ;
- ✓ renforcer l'assistance alimentaire aux ménages vulnérables ;
- ✓ renforcer l'expertise nationale à travers une assistance technique.

1.6.2. Résultats attendus du programme

Les principaux résultats attendus du programme sont :

- ✓ 300 hectares de périmètre irrigués sont aménagés et 200 ha réhabilités et mis en valeur ;
- ✓ 02 boulis sont réalisés ;
- ✓ 10 forages solaires positifs sont réalisés ;
- ✓ 01 siège de l'office de riz du Burkina Faso est réalisé ;
- ✓ Les rendements du mil se sont accrus de 0,6 tonnes/ha à 3 tonnes/ha ;
- ✓ 16 200 tonnes de riz sont apportées aux personnes vulnérables sous forme d'assistance alimentaire ;
- ✓ 1 500 hectares de bas-fond sont aménagés et mis en valeur dans le cadre de l'assistance technique chinoise ;
- ✓ les capacités des acteurs sont renforcées dans le cadre de l'assistance technique chinoise.

Approche et principes du Programme

L'intervention du programme se fera selon l'approche chaîne de valeurs. Cette option vise à assurer une meilleure intégration entre les acteurs directs des filières concernées. Le programme favorisera entre autre le développement de la contractualisation entre les transformateurs, les producteurs et les fournisseurs d'intrants agricoles.

Le PCA-BF/CH s'aligne sur les principes directeurs qui guident la mise en œuvre de la politique sectorielle agro-sylvo-pastorale fondée elle-même sur les principes de la gestion axée sur les résultats :

- **Bonne gouvernance** : Elle se base sur le respect des procédures de passation des marchés, de gestion administrative et financière, la tolérance zéro à la corruption et au détournement de biens publics, la transparence et la culture de la redevabilité à tous les niveaux.
- **Participation et appropriation** : Elles visent une implication effective et une synergie d'action des parties prenantes. Les différents acteurs de mise en œuvre doivent être capables de conduire de manière efficace les actions de leurs ressorts.
- **Durabilité** : Elle préconise la prise en compte de la satisfaction des besoins présents et ceux des générations futures dans la mise en œuvre du programme. Ce principe se traduit par l'adoption des modes de production et de consommation durables.
- **Subsidiarité et partenariat** : La mise en œuvre du Programme se fera par la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux de la chaîne de décision et d'exécution. La réalisation des actions est faite au niveau de l'échelon de compétence le plus approprié. Elle se mettra en œuvre à travers les structures déconcentrées du MAAH. Ce principe se matérialisera également par l'implication judicieuse des DRAAH, des producteurs et du secteur privé dans l'exécution des actions retenues.
- **Responsabilité mutuelle** : Elle consiste à faire en sorte que chaque acteur ait conscience des problématiques, se sente directement concerné par celles-ci et ses conséquences, et trouve intérêt à les résoudre. Elle consiste également en une synergie d'actions et une solidarité des résultats d'où la nécessité d'une planification, d'une mise en œuvre, d'un suivi et d'une évaluation participatifs et inclusifs.
- **Genre et équité** : Le principe d'équité préconise que la mise en œuvre du programme prenne en compte tous les aspects dont l'équité entre les producteurs et l'équité hommes et femmes. Ce principe vise à atténuer progressivement les disparités fondées sur le revenu et le sexe. Le programme doit profiter à toute la société sans discrimination aucune.

COHERENCE AVEC LES REFERENTIELS DE DEVELOPPEMENT

Le présent Programme est en cohérence avec les référentiels internationaux et nationaux en matière de développement.

1.7. Cohérence avec les référentiels internationaux

❖ Cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD)

Le programme à travers les résultats attendus contribue à l'atteinte des objectifs N°1, 2, 8, 9 et 12 des ODD. Ces objectifs sont :

- N°1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- N°2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- N°8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- N°9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- N°12 : Établir des modes de consommation et de production durables.

❖ Cohérence avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)

Le PDDAA qui a pour objectif de réduire la pauvreté et la famine en Afrique grâce à l'optimisation de l'agriculture est bâti sur quatre (4) piliers : (i) Gestion des terres et des eaux - étendre les superficies exploitées par une gestion durable des terres ; (ii) Accès aux marchés - améliorer les infrastructures rurales et les capacités liées au commerce pour l'accès au marché- ; (iii) Fourniture de produits vivriers et lutte contre la faim - accroître les ressources vivrières et réduire la faim-; (iv) Recherche agricole, diffusion et adoption des technologies. Au regard de ses objectifs, le présent Programme est en harmonie avec le PDDAA.

❖ Cohérence avec la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'ouest (ECOWAP)

Le présent Programme est en cohérence avec l'ECOWAP, notamment en ce qui concerne l'objectif visant à assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine ouest africaine. En outre, le Programme est en harmonie avec l'axe de l'ECOWAP concernant l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture.

1.8. Cohérence avec les référentiels nationaux

❖ Cohérence avec le PNDES

Le Plan national de développement économique et social (PNDES, 2016-2020) est le référentiel de toutes les initiatives de développement au Burkina Faso. Il définit le cadre de cohérence des mesures et actions sectorielles et locales à entreprendre au cours de ces cinq années. L'objectif est de transformer structurellement l'économie burkinabè pour une croissance forte, résiliente, inclusive et créatrice d'emplois. La vision du PNDES est structurée en trois axes stratégiques : (i) réformer les institutions et moderniser l'Administration, (ii) développer le capital humain et (iii) dynamiser les secteurs productifs. Notant la faiblesse de la productivité du secteur agricole, le PNDES situe le niveau de priorité de développement du sous-secteur de la production végétale entre autres dans (i) l'amélioration de la maîtrise de l'eau à des fins agricoles et (ii) l'accélération du processus de sécurisation foncière des exploitations. La ressource eau est l'objet d'une attention toute particulière du PNDES qui situe les défis dans la mobilisation, la gestion et la valorisation des ressources en eau.

Le présent Programme est en harmonie avec le PNDES au regard de l'axe 3 de ce référentiel et de l'importance à accorder au sous-secteur de l'agriculture.

❖ Cohérence avec la Politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale 2018-2027

Cette politique vise à développer un secteur « production agro-sylvo-pastorale » productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables. Ce document constitue le cadre d'orientation pour les interventions dans le secteur sur la période 2018-2026. Les actions du PDRiz s'inscrivent dans tous les axes stratégiques de cette politique.

❖ Cohérence avec le Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR) 2016-2020

Le présent Programme est en cohérence avec le PNSR II dont l'objectif est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par le développement durable d'un secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique productif et résilient, davantage orienté vers le marché.

❖ Cohérence avec la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le PCABF-CH est cohérent avec la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) qui se fixe comme objectif global d'assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle

durable à l'horizon 2027. Il s'inscrit particulièrement dans les orientations stratégiques 1 et 2 à savoir :

- Orientation stratégique 1 : augmentation des disponibilités alimentaires pour couvrir les besoins de façon durable ;
- Orientation stratégique 2 : amélioration de l'accessibilité physique et financière aux produits alimentaires.

❖ **Cohérence avec la politique nationale genre**

Le PCABF-CH est cohérent avec la politique nationale genre qui se fixe pour objectif de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux.

Composantes du programme

Le programme de coopération agricole Burkina-Chine comprend cinq (05) composantes opérationnelles et une (1) composante gestion du programme. Cette structuration vise à rechercher l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du programme. Les six (06) composantes du PCA-BF/CH sont : (i) développement de la riziculture ; (ii) construction du siège de l'office du riz du Burkina Faso ; (iii) : promotion de variétés performantes du mil (iv) Assistance alimentaire aux personnes vulnérables; (v) assistance technique agricole chinoise et (vi) Gestion du programme.

Composante I : Développement de la riziculture

L'objectif de cette composante est de contribuer à l'augmentation de la production nationale du riz.

De manière spécifique il s'agira de :

- Accroître les superficies rizicoles aménagés en maîtrise totale d'eau ;
- Améliorer la gestion de l'eau;
- Accroître le rendement de riz.

Les principaux résultats attendus

- 300 hectares de périmètre irrigué sont aménagés sur la plaine de Samendéni;
- 200 ha de périmètre irrigué sont réhabilités ;
- 2 boulis sont réalisés ;
- 10 forages solaires sont réalisés ;

- Le rendement de riz s'est accru de 10% dans la zone d'intervention du programme.

Les activités qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

- Activité 1.1 : Aménager 300 ha de périmètre irrigué;
- Activité 1.2 : réhabiliter 200 ha de périmètre irrigué.

Ces activités visent à accroître et à sécuriser les superficies rizicoles aménagées en irrigué. Elles seront mise en œuvre à travers: (i) la réalisation/actualisation des études techniques ; (ii) la sensibilisation et l'organisation des futurs bénéficiaires ; (iii) la réalisation des ouvrages d'aménagement ; (iv) le suivi contrôle et supervision de la réalisation des ouvrages. Il est prévu la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et gestion de la fertilité des sols.

- activité 1.3 : Appuyer la mise en valeur des 500ha de périmètre irrigué aménagé/réhabilité.

Cette activité consiste à acquérir et mettre à la disposition des producteurs/trices des semences de variétés améliorées, des engrais, des pesticides, sous forme de fonds de roulement. Elle portera également sur la production et l'utilisation de la fumure organique par les producteurs/trices.

- Activité 1.4 : Réaliser 02 boullis ;
- Activité 1.5 : Réaliser 10 forages solaires équipés.

Ces activités permettront de mobiliser l'eau pour l'irrigation et la production maraîchère à travers : (i) la réalisation des études techniques ; (ii) la réalisation des infrastructures; (iii) le suivi contrôle et supervision de la réalisation des infrastructures ; (iv) le renforcement des capacités à l'utilisation de la ressource eau et la gestion des infrastructures, et (v) la mise à disposition des maraîchers des intrants et matériels de production.

Composante II : construction du siège de l'office du riz du Burkina Faso

Cette composante vise à fédérer les interventions dans le domaine de la riziculture. Il s'agit de mettre en œuvre l'activité 2.1: construire le siège de l'office du riz du Burkina Faso. Cette activité sera exécutée à travers (i) la réalisation des études techniques pour les travaux préparatoires ;(ii) la réalisation des infrastructures de l'office ; (iii) la maîtrise d'œuvre et le suivi contrôle ; (iv) la maîtrise d'ouvrage délégué.

Cet office sera composé :

- d'un bâtiment administratif ;
- d'un laboratoire multifonctionnel ;
- d'une bibliothèque (Centre multimédia) ;
- d'un centre d'hébergement

- d'un domaine aménagé pour expérimentation rizicole.

Composante III : Promotion de variétés performantes du mil

Cette composante vise à développer la production du mil à travers l'amélioration des variétés existantes et l'introduction de nouvelles variétés, dans l'optique de renforcer le secteur semencier du mil tout en assurant la mise en place d'un dispositif de vulgarisation des techniques de culture et de gestion performantes.

Les activités qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

- ***Activité 3.1 : Mettre en place un système de développement de semence de variétés de mil.***

Cette activité sera exécutée à travers : (i) la réalisation des essais d'introduction des semences de nouvelles variétés et (ii) la multiplication des semences en station.

- ***Activité 3.2 : Vulgariser des semences performantes de mil.***

La vulgarisation des semences performantes de mil se fera à travers : (i) la mise en place des sites pilotes de multiplication en milieu paysan, (ii) la mise en place des sites de démonstration de culture en saison sèche et (iii) l'organisation des visites commentées sur les variétés retenues. Il s'agit de concevoir et mettre en place un dispositif cohérent de multiplication et de diffusion des semences de variétés améliorées/introduites à travers le territoire national. Cette diffusion se fera à travers le centre de développement des variétés et les producteurs/trices pilotes (20 à 30) qui constitueront des épices de multiplication et de dissémination de la semence. Le dispositif s'intégrera dans le Système national de vulgarisation agricole et d'appui conseil existant et s'inspirant des expériences de réussite chinoises en la matière.

Activité 3.3 : renforcer les capacités techniques des acteurs de la chaîne de valeur mil.

Cette activité sera réalisée à travers (i) la formation des acteurs sur les thématiques d'intérêts et (ii) la réalisation des sessions de formation au profit du personnel d'appui conseil.

A terme, il s'agira d'orienter le secteur de transformation du mil vers la production à grande échelle, le développement de nouveaux produits à base de mil (spaghettis, biscuits, gâteaux, etc.) et de viser l'exportation des produits finis dans le but d'accroître les revenus des acteurs.

Composante 4 : Assistance alimentaire aux personnes vulnérables

Elle a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes vulnérables.

- Il s'agit de mettre en œuvre ***l'Activité 4.1 : mettre à la disposition des personnes vulnérables 16 200 tonnes de riz.***

Elle se fera par (i) la mise à la disposition de 7 200 tonnes de riz (distribution gratuite) et (ii) la mise à la disposition 9 000 tonnes de riz (vente à prix social).

Composante 5 : Assistance technique agricole chinoise

En sus des dispositions existantes au niveau national, elle vise à accompagner les acteurs des filières agricoles pour l'amélioration de leurs performances techniques et économiques. De façon spécifique, il s'agira de mettre en œuvre les activités :

- ***Activité 5.1 : Aménager 1 500 ha de bas-fonds rizicole***

Elle sera mise en œuvre à travers: (i) la réalisation des études techniques ; (ii) la sensibilisation et l'organisation des futurs bénéficiaires ; (iii) la réalisation des ouvrages d'aménagement ; (iv) le suivi contrôle et supervision de la réalisation des ouvrages. Il est prévu la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et gestion de la fertilité des sols.

- ***Activité 5.2 : renforcer les capacités techniques des acteurs.***

Elle s'exécutera à travers: (i) la formation des acteurs de la filière riz sur divers thèmes, (ii) la mise à disposition d'équipements post récoltes au profit des acteurs et (iii) l'appui aux activités promotionnelles des filières riz et mil (foires, journées promotionnelles).

Composante 6 : Gestion du programme

L'objectif de la composante est d'assurer l'efficacité et l'efficience des interventions du Programme. Sa mise en œuvre permettra d'assurer une bonne gestion technique, administrative et financière ainsi que le suivi-évaluation des activités. Un manuel de procédure précisera les modalités de gestion administrative, financière, comptable et de suivi évaluation.

Zones d'intervention et bénéficiaires

Le programme couvre tout le territoire national, toutefois, les sites potentiels de réalisation des actions, proposés par les communautés seront examinés et validés par les services techniques à l'issue d'un diagnostic approfondi.

1.9. Groupe cible

Le groupe cible du PCA-BF/CH sera fondamentalement constitué : (i) les agriculteurs/trices et leurs organisations ; (ii) les transformateurs/trices des produits agricoles ; (iii) les commerçants/tes des produits agricoles ; et (iv) les consommateurs/trices.

Dans l'objectif de promouvoir la structuration des filières, le Projet travaillera avec les unions, les fédérations et les interprofessions des filières ciblées (riz et mil).

Le PCA-BF/CH touchera 43 282 ménages dont 2 364 ménages appuyés à la production (2 182 dans la filière riz et maraichère dans les bas-fonds et 182 dans les plaines irriguées), 9 ménages appuyés à travers la construction du siège de l'office de riz et 40 909 ménages appuyés à travers l'appui aux personnes vulnérables en riz. En considérant la taille moyenne des ménages qui est de onze personnes, le Projet ambitionne de toucher 476 100 personnes. Le PCA-BF/CH veillera à toucher au minimum 142 830 femmes soit 30% de la population cible et 95 220 jeunes soit 20% de la population cible sur l'ensemble de ses interventions.

Le Projet ciblera en particulier des femmes et des jeunes pour offrir des opportunités économiques aux premières, et contribuer à l'insertion et à l'amélioration de l'employabilité des seconds. Ces deux groupes polarisent l'attention des pouvoirs publics qui cherchent à trouver des solutions viables pour leur insertion dans le tissu économique national; le Projet contribuera à cette recherche de solution.

1.10. Stratégie de ciblage

La stratégie de ciblage du PCA-BF/CH se basera sur la reconnaissance des différences en termes de besoins et contraintes pour les différentes catégories de groupes cibles. Ladite stratégie reposera sur: (i) un ciblage géographique consistant à identifier des zones à forte concentration de populations pauvres et vulnérables autour des micros pôles économiques pour donner à ces groupes des opportunités d'amélioration de revenus; (ii) un ciblage direct consistant à identifier et caractériser spécifiquement les différents groupes cibles au niveau des filières et des maillons, et à travers les différents types d'activités; (iii) un auto-ciblage basé sur l'approche des moyens d'existence permettant aux groupes cibles d'évaluer les opportunités et contraintes s'offrant à eux dans les filières afin que sur cette base le Projet

puisse leur apporter des appuis adéquats. Dans sa stratégie de ciblage, le PCA-BF/CH développera aussi des mesures d'autonomisation, de facilitation et des mesures opérationnelles afin d'améliorer l'environnement de mise en œuvre de la stratégie et donner la même chance aux cibles pour bénéficier des activités du Projet.

En matière de genre, trois objectifs seront visés: (a) la promotion de l'autonomisation économique des femmes, (b) le renforcement de la participation des femmes et de leur rôle dans la prise de décision, et (c) l'amélioration du bien-être et réduction de la charge de travail des femmes. L'atteinte de ces objectifs est soutenue par une discrimination positive à l'endroit des femmes sur l'ensemble des activités du Projet notamment par l'objectif des quotas; des activités spécifiques aux femmes ont également été développées dans le tableau ci-dessous. Des mesures opérationnelles d'accompagnement visant à faciliter la mise en œuvre de la stratégie seront également développées.

Les jeunes hommes et les jeunes femmes de 15 à 35 ans constituent des sous-groupes privilégiés du PCA-BF/CH. Le Projet développera une stratégie jeune qui vise l'insertion des jeunes dans les métiers agricoles et ruraux au niveau des filières d'intervention, afin de les fixer dans leurs territoires pour qu'ils soient des forces vives contribuant au développement de l'agriculture. Les jeunes visés sont: (i) les filles et fils d'agriculteurs déscolarisés précocement, désirant s'insérer dans les métiers de leurs parents au niveau des filières, et qui sont à la recherche d'opportunités de travail; (ii) les jeunes diplômés et étudiants des écoles de formation technique. Le type d'emploi visé pour leur insertion est surtout l'auto-emploi ou l'auto-entrepreneuriat qui consiste à travailler à son propre compte. L'objectif de la stratégie «jeune» est de favoriser l'autonomisation économique des jeunes et de renforcer leur participation au niveau de différentes sphères professionnelles et sociétales. Plusieurs activités sont prévues entre autres la facilitation de l'accès à l'information, l'appui à la mise en place des CUMA et des UMA, les activités de formation et la facilitation de l'accès aux équipements.

Tableau 1: Ciblage des bénéficiaires

Composante/Activités	Nombre de bénéficiaires	Observations
Composante I : développement de la riziculture	2 000	La réalisation de la composante touchera 600 femmes et 400 jeunes. Ils bénéficieront de 4 tonnes de semences et 35 tonnes d'engrais chimiques, 100 litres de pesticide, 100 kg d'activateurs et 10 tonnes de Burkina phosphate. Ils seront également concernés par les renforcements de capacité technique
Composante III: promotion de variétés performantes de mil	500	Ces renforcements de capacités toucheront 150 femmes et 100 jeunes
Composante IV: assistance alimentaire aux personnes vulnérables	450 000	4 860 tonnes de riz seront destinées aux femmes et 3240 pour les hommes âgés vulnérables. Au total 135 000 femmes et 90 000 hommes âgés seront touchés par cette activité.
Composante V: assistance technique agricole chinoise	24 000	7 200 femmes et 4 800 jeunes bénéficieront des superficies aménagées soit respectivement 450 ha et 300 ha. Ils bénéficieront de 30 tonnes de semences et 187,5 tonnes d'engrais chimiques, 750 litres de pesticide, 750 kg d'activateurs et 75 tonnes de Burkina phosphate. Ils seront également concernés par les renforcements de capacité.
Composante VI : Gestion de projet	1 750	1 750 femmes étuveuses seront accompagnées en kit d'étuvage et en renforcement de capacité technique sur la pratique de l'étuvage et les bonnes pratiques d'hygiène.

Coût du programme et stratégie de financement

1.11. Evaluation des coûts des activités

Le coût global du programme est de vingt-neuf milliards trois cents soixante-deux millions six cents soixante un mille francs (29 362 661 000) CFA soit (44 763 088) Euros. Le tableau ci-dessous donne la répartition par composante :

Tableau 2 : Coûts du programme par composante (en millier de FCFA)

Composantes	Montant (millier de f.cfa)	Pourcentage
Composante 1 : développement de la riziculture	4 099 699	14%
Composante 2: construction du siège de l'office du riz	3 208 766	11%
Composante 3 : promotion de variétés performantes du mil	3 994 764	14%
Composante 4 : assistance alimentaire aux personnes vulnérables	10 200 000	35%
Composante 5 : assistance technique agricole chinoise	4 141 912	14%
Composante 6 : gestion du programme	3 717 520	13%
TOTAL	29 362 661	100%

1.12. Financement du Programme

Le financement du programme est assuré par l'Etat Burkinabé et la République Populaire de Chine. La contribution de l'Etat est de deux milliards cinq cent soixante-huit millions quatre cent soixante-six mille (2 568 466 000 F.CFA) soit 9% du cout global. Par ailleurs, l'Etat consentira une contrepartie non décaissable constituée des exonérations et taxes sur certaines acquisitions du programme, ainsi que la mise à la disposition des locaux. La partie Chinoise contribuera au financement du programme pour un montant de vingt-six milliards sept cent quatre-vingt-quatorze millions cent quatre-vingt-quinze mille (26 794 195 000 F.CFA) soit 91% du coût global sous forme de don non remboursable. Le tableau ci-dessous donne la répartition du coût global du programme par source de financement :

Tableau 3: Coûts par sources de financement (en milliers de FCFA)

Bailleurs	Coût Total (Millier de F CFA)	Pourcentage
Etat	2 568 466	9%
République de Chine Populaire	26 794 195	91%
TOTAL	29 362 661	100%

La répartition du budget par Bailleur est résumée dans l'annexe 4.

Tableau 4: Répartition du budget annuel par composante et par bailleur

Composante/Activités	Coûts Totaux	Financière					
		2019		2020		2021	
		RP Chine	Etat	RP Chine	Etat	RP Chine	Etat
Composante I : développement de la riziculture	4 099 699	70 787	22 500	1 555 000	47 012	2 385 000	19 400
Composante II : construction du siège de l'office du riz	3 208 766	26 370	0	3 182 396	0	0	0
Composante III: promotion de variétés performantes de mil	3 994 764	1 108 730	0	1 423 973	0	1 462 061	0
Composante IV: assistance alimentaire aux personnes vulnérables	10 200 000	3 400 000	0	3 400 000	0	3 400 000	0
Composante V: assistance technique agricole chinoise	4 141 912	358 725	0	2 507 718	0	1 275 469	0
Composante VI : Gestion du Programme	3 717 520	175 489	648 119	886 989	1 083 693	175 489	747 743
Total	29 362 661	5 140 101	670 619	12 956 076	1 130 705	8 698 019	767 143

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1.13. De la composante développement de la riziculture

La réalisation des aménagements se fera sous la responsabilité directe de l'assistance technique agricole chinoise. Elle réalisera ou actualisera les études d'aménagement d'une part, assurera les travaux d'aménagement et le suivi-contrôle d'autre part en collaboration avec le PDIS. Une procédure d'entente directe entre une entreprise et l'assistance technique agricole chinoise sera recommandée pour la réalisation des travaux d'aménagement dans le délai prévu du programme et dans les règles de l'art.

En fonction de la faisabilité technique (disponibilité de la ressource eau, engagement des producteurs, etc.), deux (02) boullis et dix (10) forages solaires seront réalisées pour assurer l'irrigation d'appoint et/ou la production maraîchère en saison sèche. Les études, les réalisations et les suivi-contrôles seront faits par l'assistance technique agricole chinoise dans la durée prévue pour le programme tout en utilisant des équipements déjà vulgarisés au Burkina Faso. L'acquisition et la mise à disposition des intrants aux producteurs sera assuré par l'assistance technique agricole chinoise. La gestion sera assurée par les coopératives installées sur les sites

sous forme de fonds de roulement. Une gestion rigoureuse de ce fonds sera assurée à travers l'accompagnement des institutions de micro finance et l'implication des agents d'appui conseil. De plus le programme accordera une attention particulière à la promotion et à l'utilisation de la fumure organique à travers la mise à disposition de kits de matériels/intrants et de formations techniques.

Dans un souci de transfert de compétences, les structures spécialisées du ministère en charge de l'agriculture seront associées à l'ensemble de la mise en œuvre de cette composante. L'équipe technique du programme et les Directions Régionales d'Agriculture assureront la supervision des activités d'aménagement.

1.14. De la construction du siège de l'office nationale du riz

Conformément à la note technique de construction du siège de l'office nationale du riz, l'assistance technique chinoise est chargée de la réalisation de cette composante et devrait livrer dans les délais les différentes infrastructures. Ces dernières devraient respecter les normes techniques en vigueur au Burkina Faso. Pour les travaux, il sera privilégié l'utilisation des matériaux locaux de construction. Les énergies renouvelables notamment le solaire constitueront la principale source d'alimentation des infrastructures.

Des bureaux d'expertises en assurance et normes veilleront au respect des modalités technique et réglementaire en vigueur en matière de génie-civil au Burkina Faso. Dans un souci de transfert de compétence, les bureaux d'expertise associeront l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Délégué en Bâtiment et aménagement urbain (ACOMOD-Burkina) aux contrôles à pieds d'œuvre et aux missions de suivis/supervision.

1.15. De la promotion de variétés performantes du mil

La composante sera mise en œuvre à travers l'introduction de deux variétés de mil à haut rendement d'origine chinoise à partir du Nigeria et l'amélioration des variétés nationales de mil. La mise en œuvre s'intégrera dans le système national de vulgarisation avec la facilitation de l'assistance technique agricole chinoise.

Des innovations technologiques agro-alimentaires seront promues par l'assistance technique chinoise à travers l'installation de deux chaînes expérimentales de transformation du mil.

1.16. De l'assistance alimentaire aux personnes vulnérables

La mise en œuvre de cette composante comporte les phases suivantes :

- l'information du gouvernement par la partie chinoise de la disponibilité du don ;
- l'analyse de la qualité du riz par le laboratoire national de la santé publique ;

- réception et stockage des vivres par la SONAGESS ;
- la distribution gratuite est faite par la SONAGESS et SP/CONASUR et la vente à prix social relève uniquement des compétences de la SONAGESS ;
- L'utilisation des produits de la vente à prix social sera orientée pour les actions de renforcement de la résilience des populations vulnérables.

1.17. De l'assistance technique agricole chinoise

Cette composante transversale prend en compte le fonctionnement de la cellule technique agricole chinoise et des experts nationaux, le renforcement des capacités (formation spécifiques et ciblés, équipements, dynamisation des organisations des filières riz et mil, etc.) et l'aménagement et la mise en valeur de 1 500 ha de bas-fonds.

La prospection des bas-fonds sera réalisée conjointement entre la DRAAH et l'unité de gestion du programme. La réalisation des ouvrages sera faite par les futures bénéficiaires avec l'appui technique de la DRAAH. Les aménagements seront de type PRP amélioré (enrochement avec géotextile ou polypropylène tissé, pertuis de vidanges) ou de type PAFR. L'unité de gestion du programme mettra à la disposition des bénéficiaires du petit matériel pour l'aménagement et des intrants sous forme de fonds de roulement pour la mise en valeur.

Gestion financière, acquisition des biens et services

1.18. - Gestion financière

La gestion administrative et financière du Projet ainsi que ses aspects fiduciaires reposeront essentiellement sur les dispositifs et procédures déjà utilisées pour la mise en œuvre du Projet riz pluvial (PRP). Les fonds du Projet seront gérés selon les procédures en vigueur au Burkina Faso, ainsi que celles du bailleur (Chine) en matière de gestion financière des projets. Elles seront détaillées dans le manuel de procédures administratives, financières et de gestion du Projet. Le manuel de procédures administratives, comptables et financières du PRP sera utilisé comme base et actualisé en fonction des besoins du PCA-BF/CH.

Conformément à l'accord cadre de mise en œuvre du programme, un compte de dépôt sera ouvert au trésor du Burkina Faso. Ce compte sera alimenté par les ressources du partenaire et de la contrepartie nationale. Outre le compte trésor, des comptes seront ouverts par la partie chinoise dans des banques commerciales. Ces comptes seront alimentés par des ressources du partenaire notamment pour la prise en charge des experts chinois.

Le PCA-BF/CH sera responsable et redevable auprès du Gouvernement Burkinabé et de la république populaire de Chine de l'utilisation des ressources financières du Projet en

conformité avec l'Accord de financement du projet. Le PCA-BF/CH établira des situations financières et comptables semestrielles qu'elle transmettra régulièrement au Gouvernement et au bailleur (Chine). Le PCA-BF/CH préparera pour chaque année fiscale les états financiers des opérations du Projet, des ressources et des dépenses relatives au Programme. Un auditeur externe sera recruté pour produire les rapports d'audits annuels.

1.19. - Passation des marchés

Les marchés de biens, de travaux et de services financés par la Chine seront passés conformément aux dispositions de la réglementation du bailleur et/ou les procédures nationales en matière de passation de marchés. Les Directives de la Chine posent le principe de l'économie, de l'efficacité et de l'équité sociale. Elles admettent différentes méthodes allant de l'appel à concurrence internationale au gré-à-gré, suivant la nature et le montant du marché.

Au démarrage du programme, le Plan de Passation de Marchés (PPM) annuel sera préparé par l'UGP et soumis à l'avis de non objection de la Chine. Ce plan mentionnera pour chaque marché, la méthode de passation des marchés, les seuils proposés et les préférences applicables au Projet. Le Spécialiste en passation des marchés doit faire recours aux expertises extérieures autant que faire se peut pour avoir les spécifications techniques requises pour chaque acquisition.

ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME

1.20. Organes de tutelle technique et financière du Programme

Le Programme est classé catégorie 1 conformément au Décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso. Il est placé sous la tutelle administrative et technique du Ministère en charge de l'agriculture qui en assure la maîtrise d'ouvrage. La tutelle financière est assurée par le Ministère en charge des finances qui veille à la mobilisation effective des ressources.

Le partenaire technique et financier du Programme est la République Populaire de Chine qui interviendra à travers une cellule technique basée au sein du PCA-BF/CH.

Le comité de revue du programme budgétaire de rattachement constitue l'organe d'orientation et de pilotage du PCA-BF/CH. Le comité de revue se réunit deux fois en sessions ordinaires par an soit une fois par semestre sur convocation du président.

1.21. Unité de gestion du programme

Le programme est rattaché au programme budgétaire 078 « développement durable des productions agricoles ». A cet effet, le coordonnateur du programme est statutairement le responsable du programme budgétaire. A ce titre, il sera chargé de :

- veiller à l'exécution administrative et financière du programme ;
- rendre compte de l'état d'exécution du programme au responsable du programme budgétaire ;
- veiller à la bonne utilisation des biens mis à la disposition du programme ;
- veiller à la réalisation des inventaires initial et périodiques des biens du programme ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du comité de revue, des missions de suivi et d'évaluation, des assemblées et des revues des projets et programmes des revues de portefeuilles et des différents audits.

Au niveau opérationnel, un chargé du projet sera nommé par arrêté du ministre en charge de l'agriculture, avec pour mission de veiller à l'exécution et au suivi de la mise en œuvre des activités du programme. Il sera chargé notamment :

- d'assurer l'exécution technique du programme ;
- d'élaborer en collaboration avec le service de suivi-évaluation les plans de travail et les rapports périodiques et annuels d'exécution du programme ;
- de rendre compte de l'état d'exécution du programme au coordonnateur délégué ;
- d'assurer la bonne utilisation des biens mis à la disposition du programme ;
- de dresser les inventaires initial et périodiques des biens du programme ;
- de veiller à la mise en œuvre des recommandations du comité de revue, des missions de suivi et d'évaluation, des assemblées et des revues des projets et programmes des revues de portefeuilles et des différents audits ;
- de rédiger les rapports périodiques et de fin d'exécution du programme.

Le chargé de projet travaillera en étroite collaboration avec le personnel cadre/technique et de soutien de l'unité de gestion du programme budgétaire. Un pool de personnel sera mis à sa disposition pour l'exécution de ses tâches. Ce pool sera constitué comme suit :

- un (e) spécialiste en suivi-évaluation (Expert Burkinabè);
- un (e) spécialiste en génie rural (Expert Burkinabè);
- un (e) agronome (Expert Burkinabè) ;
- un (e) agroéconomiste (Expert Burkinabè) ;

- un (e) agronome spécialisé en mécanisation (Expert Burkinabè) ;
- un(e) responsable administratif et financier (Expert Burkinabè);
- un (e) spécialiste en communication (Expert Burkinabè);
- un (e) spécialiste en chaîne de valeur riz (Expert Burkinabè);
- un (e) spécialiste en chaîne de valeur mil (Expert Burkinabè) ;
- un (e) gestionnaire des ressources humaines (Expert Burkinabè);
- dix-huit (18) experts Chinois ;
- dix (10) assistants/tes Burkinabè des experts Chinois.

Ces spécialistes seront appuyés par des 58 cadres burkinabè (directeurs/trices régionaux et directeurs/trices provinciaux), 365 techniciens/nes (agents d'encadrements) du réseau d'appui conseil du ministère en charge de l'agriculture.

SUIVI EVALUATION

Le dispositif de suivi évaluation du Programme s'intègre dans celui du programme budgétaire de rattachement. Prenant en compte les spécificités de ces activités, le PCA-BF/CH se dotera d'un manuel de suivi évaluation et de gestion des connaissances. Ce manuel prendra en compte le suivi-évaluation interne et externe du Programme. Le suivi interne sera réalisé par le responsable du suivi évaluation à partir des tableaux de bords élaborés à cet effet. Il sera produit des rapports périodiques d'activités (trimestriels et annuels).

Des missions conjointes de supervision et de suivi, une revue à mi-parcours ainsi que des études spécifiques ou thématiques seront organisées durant l'exécution du Programme.

Le suivi externe portera d'une part sur l'état d'exécution physique et financière et sur la contribution effective du PCA-BF/CH à la mise en œuvre des Programmes budgétaires auxquels il contribue et d'autre part sur les impacts, les effets et les produits du Programme. Les informations collectées dans le cadre du suivi-évaluation permettront d'alimenter les activités de gestion des connaissances, d'identifier et de partager les bonnes pratiques, de repérer les problèmes et les contraintes et de favoriser l'amélioration continue de la contribution du Programme à la mise en œuvre des politiques nationales.

Les sessions du comité de revue constituent des instances d'orientation et de validation des instruments et outils de pilotage et de gestion du Programme au niveau national. Le comité de revue se réunit deux fois en sessions ordinaires par an soit une fois par semestre sur convocation du président.

Un comité technique de suivi sera mis en place pour l'examen des rapports et plan de travail du programme et se réunit deux fois par an.

STRATEGIE DE COMMUNICATION

La communication autour du programme aura pour objectif de susciter l'adhésion des parties prenantes aux objectifs, l'appropriation de leurs rôles et responsabilités dans le processus de mise en œuvre. Elle devra permettre également de donner une grande visibilité aux actions du programme et faciliter le dialogue entre les acteurs. Pour ce faire, un plan de communication sera élaboré et mis en œuvre.

ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

1.22. Analyse financière

Une analyse économique et financière du Projet a été effectuée afin d'apprécier la viabilité financière du Projet d'une part du point de vue des bénéficiaires (analyse financière) et d'autre part du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique).

La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du Projet. Pour ce faire, des modèles pour les investissements productifs ciblés ont été formulés à partir des expériences du Projet Riz Pluvial (PRP) au Burkina Faso. Elles ont servi à conduire l'analyse financière et économique du PCA- BF/CH ex ante à titre illustratif et indicatif. La mise en place et le suivi régulier d'un panel des bénéficiaires des appuis du Projet permettront de connaître les résultats technico-économiques réels des exploitations agricoles soutenues dans le cadre dudit projet.

Au total trois modèles financiers ont été élaborés afin de refléter l'éventail d'activités proposées par le Projet. Les modèles de production concernent les activités des Composantes 1 et 5 (Développement de la riziculture et l'assistance technique chinoise) du Projet, en particulier les aménagements, l'accès aux intrants et à un appui technique adapté; tandis que les modèles post-production (décorticage de riz) capturent les activités de la Composante 5 uniquement (assistance technique chinoise). Pour chaque modèle, des situations dites « sans projet» et «avec projet» ont été choisies afin de refléter les activités des producteurs avec et sans les appuis du Projet. Les modèles sont présentés en Annexe.

Pour l'analyse financière, un taux d'actualisation de 8% est utilisé. Chaque modèle a été élaboré pour une exploitation de taille "théorique" qui correspond à un hectare. Cependant, les modèles prennent en compte le nombre de producteurs appuyés par chaque modèle. Par exemple, bien que le modèle aménagement de bas-fond soit élaboré pour un hectare, étant

donné que chaque producteur sera appuyé pour un seizième d'hectare de production, les équipements et le coût des formations sont estimés pour seize producteurs.

Résultats des modèles financiers: Les principaux résultats financiers générés sont le bénéfice net, le taux de rentabilité interne financier (TRI) et la valeur actuelle nette (VAN) des exploitations. Bien que chaque technologie promue à travers chaque modèle d'exploitation ait nécessité de nouvelles compétences et l'augmentation des dépenses, l'analyse financière montre que ces investissements ont contribué à un accroissement substantiel des bénéfices nets des exploitations, démontrant ainsi que les activités promues par le Projet sont rentables. Ces résultats sont synthétisés dans le tableau ci- dessous:

Tableau 5: Résumé des modèles financiers

Modèle financier	VAN millier de FCFA	TRI (%)
MODEL1 « aménagement/réhabilitation de plaines »	624 225	10
MODEL2 « aménagement de bas-fonds »	3 478 898	21
MODEL3 « réalisation d'infrastructures de mobilisation d'eau »	1 788 734	46

Sur la base des budgets des exploitations agricoles établis à partir des revenus estimatifs, les marges bénéficiaires brutes des producteurs connaîtront un accroissement annuel moyen de 65,038 millions pour le riz. Cette augmentation de revenu permettra aux riziculteurs de participer pleinement et de manière active à l'exploitation et à l'entretien des périmètres et des bas-fonds de production prévus dans le cadre du projet. Le budget d'exploitation « sans le projet » donne une marge brute de 2,175 millions par an. Ainsi cette analyse financière vient confirmer davantage la pertinence de la mise en œuvre du projet.

1.23. Analyse économique

L'analyse économique du projet devrait permettre d'en évaluer l'impact social net. Les avantages économiques découlant du projet envisagé sont quantifiés en comparant la situation « avec » et « sans » le projet, pour identifier les avantages supplémentaires. Les avantages économiques du projet résulteront de la production de riz accrue, encouragée par une plus grande utilisation d'intrants améliorés, le recours à de meilleures pratiques culturales et la culture de variétés améliorées de riz. Avec le projet, les rendements passeront de 3, 5 t/ha à 6

t/ha et les superficies exploitées de 200 ha à 500 ha pour les périmètres irrigués et de 1, 2 t/ha à 4, 5 t/ha et les superficies exploitées de 150 ha à 1 500 ha pour les bas-fonds.

On estime la production additionnelle de riz usiné dans le cadre du projet à environ 7 831 tonnes/an, à compter de l'année 3. Avec un tel niveau de production, le projet permettra de réaliser d'importantes économies de devises. En effet, près de 2 740 850 000 F CFA d'importation de riz seront ainsi épargnés chaque année. Ce sont près de 2 000 personnes qui bénéficieront directement d'un emploi permanent, et les activités de production du projet résulteront en la création de 24 000 emplois saisonniers. En outre, la construction d'ouvrages de génie civil, la préparation des terres qui s'en suivra, l'exploitation et l'entretien annuels des ouvrages, contribueront également à créer une demande de main-d'œuvre. La construction du siège de l'office du riz offrira des opportunités d'emploi pour plus de 100 personnes. D'autres nombreuses opportunités d'emplois devraient se présenter dans la commercialisation et la transformation du riz ainsi que pour les fournisseurs d'intrants (semences, engrais et pesticides), outils et équipements agricoles tels que les motoculteurs et les mini-rizeries qui seront financés grâce au projet. Les emplois créés vont générer des revenus disponibles pour les collectivités rurales, ce qui contribuera à réduire la pauvreté en zone rurale.

Les productrices et les transformatrices jouent un rôle important dans la production du riz. Elles plantent, désherbent, chassent les oiseaux, récoltent, battent et transportent le paddy (étuvage). Par ailleurs, elles dominent pratiquement les activités de transformation et de commercialisation. Des programmes spécifiquement consacrés aux femmes, qu'elles soient productrices, usinières ou commerçantes, viseront à améliorer leurs compétences techniques et commerciales ainsi qu'en gestion financière. Les femmes rurales représentent plus de 52 % des agriculteurs et sont souvent le gagne-pain de leur famille, aussi, l'accroissement des revenus féminins se traduira-t-il par une plus grande sécurité alimentaire et un bien-être accru, du fait que les femmes dépensent la majeure partie de leur revenu au sein de leur famille. En outre, l'installation d'unités d'usinage appropriées contribuera à rendre moins pénible le travail des femmes vivant dans la zone du projet.

La mise en œuvre de la composante 4 « assistance alimentaire aux personnes vulnérables » permettra de réduire la vulnérabilité de plus de 40 909 ménages.

DURABILITE ET MESURES ENVIRONNEMENTALES

1.24. Actions de durabilité

Dans le but d'assurer la durabilité des résultats du programme et permettre une duplication par les acteurs, les actions suivantes seront initiées :

- promotion d'un modèle intégré mettant en relation les différents acteurs des filières mil et riz ;
- diffusion des technologies agricoles éprouvées à l'aide d'outils de diffusion reconnus (outils de recherche développement -RD, médias, et autres supports didactiques) ;
- mise à contribution des structures déconcentrées de l'Etat en charge de l'agriculture pour la mise en œuvre des actions du programme relevant de leurs domaines de compétence;
- responsabilisation accrue (immatriculation et transfère des infrastructures) aux collectivités territoriales dans la mise en œuvre du programme ;
- appui aux interprofessions et faitières pour un regain de dynamisme de leurs organes et instances.

1.25. Mesures environnementales

Le programme intègre des mesures pour la sauvegarde de l'environnement. Il s'agit de :

- réaliser des études d'impact environnementales des sites à aménager pour la prise de risques environnementaux;
- mettre en œuvre les plans de gestion environnementale issues des études d'impacts environnementaux dans l'optique de mitiger les effets probables que pourraient causer les interventions ;
- sensibiliser, former et accompagner les producteurs sur la production et l'utilisation de la fumure organique ;
- procéder à l'évaluation de nouveaux matériels végétaux avant leur introduction, pour s'assurer de leur innocuité relative à la biodiversité ;
- sensibiliser et former les producteurs sur les modes d'utilisation raisonnée des engrais et pesticides dans la production du riz, du mil et des cultures maraichères ;
- sensibiliser les producteurs sur la protection des berges des cours d'eau et lits des bas-fonds à travers leur protection et leur reboisement afin d'éviter leur ensablement ;
- élaborer, mettre en œuvre du contenu des cahiers de charges des producteurs pour l'exploitation et la gestion des bas-fonds et des périmètres irrigués.

RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

La mise en œuvre du PCA-BF/CH devrait contribuer au développement des filières riz et mil au Burkina Faso. Cependant, l'atteinte des objectifs du programme peut être freinée par la survenue de certains phénomènes dont :

- ✓ **Les effets néfastes du changement et de la variabilité climatique :** Le changement climatique augmente la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations et la sécheresse. Ces phénomènes constituent une des causes majeures de l'insécurité alimentaire et leur occurrence risque d'hypothéquer les résultats attendus du programme. La mitigation des effets de ces risques est intégré dans ce programme au regard des options d'aménagement et de promotion de semences de variétés améliorées.
- ✓ **L'instabilité politique et l'insécurité :** l'exercice des activités économiques en général et agricoles en particulier est tributaire des crises politiques et sécuritaires. A l'instar des autres pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est actuellement placé sous la menace permanente des mouvements terroristes dont les activités criminelles peuvent saper la confiance des investisseurs, le moral des populations, la motivation des travailleurs et porter atteinte à la mise en œuvre des actions du PCA-BF/CH. Les efforts de pacification et d'amélioration de la gouvernance politique devront permettre de rester dans une dynamique de croissance de la production.

CONCLUSION

Le programme de coopération agricole a été élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du programme de coopération agricole Burkina Faso- Chine. Couvrant la période 2019- 2021, il se veut être un outil d'opérationnalisation du PNDES par sa contribution à la réduction de l'insécurité alimentaire et la mitigation des effets de la pauvreté dans un contexte marqué par le changement climatique. Il permettra de consolider les acquis enregistrés par les projets et programmes antérieurs et de mieux orienter les interventions en matière de valorisation du riz et du mil au Burkina.

Instrument de mise en œuvre opérationnelle des interventions pour le développement des filières riz et mil, il est structuré en six (06) composantes. La mise en œuvre du programme permettra entre autre l'aménagement de 300 ha et réhabilité 200 ha de périmètre irrigué, la réalisation de 02 boulis, 10 forages solaires, la mise en place du siège de l'office du riz, l'amélioration de la productivité du mil et le renforcement de l'assistance alimentaire aux ménages vulnérables. Il impliquera les structures techniques des ministères en charge du secteur rural, les collectivités territoriales, les structures de recherche, les acteurs de la filière riz, le secteur privé et les bénéficiaires. La réussite du programme nécessite l'appropriation de son contenu par l'ensemble des parties prenantes.

ANNEXES

ANNNE 1 : Cadre logique du PCABF-CH

Résumé narratif du programme	Indicateurs de résultat (IOV)	Source de vérification	Hypothèses/risques
Objectif global :	Indicateurs d'impacts		
Contribuer de manière durable à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte et inclusive.	1. Score de diversification alimentaire des ménages	Rapport statistique MAAH ; Rapport INSD, rapport d'évaluation	Instabilité politique et l'insécurité
	2. Taux de couverture des besoins céréaliers	Rapport statistique MAAH ; Rapport INSD, rapport d'évaluation	
	3. Taux des importations de riz	Rapport statistique MAAH ; Rapport INSD, rapport d'évaluation; Rapport APEX Burkina Faso	
Objectifs spécifiques :	Indicateurs d'effets		
Objectif spécifique 1 : accroître les performances de la filière riz	1. Niveau des rendements du riz à l'hectare dans les périmètres irrigués	Rapport statistique MAAH ; rapport d'évaluation; Rapports spécifiques et périodiques du programme	Aléas climatiques, faible adhésion des acteurs
	2. Taux d'accroissement des superficies aménagées pour la production du riz	Rapport statistique MAAH ; rapport d'évaluation du programme	l'insécurité foncière
	3. Taux d'usinage du paddy	Rapport d'évaluation du programme ; rapport DGPER	Faible adoption des bonnes pratiques
	4. Niveau de fonctionnalité des organisations des producteurs/trices	rapport DRAAH; Rapport du d'évaluation du programme	Faible adhésion des acteurs, mauvaise gouvernance des organisations paysannes

Résumé narratif du programme	Indicateurs de résultat (IOV)	Source de vérification	Hypothèses/risques
Résultats attendus	Indicateurs de produit		
Résultat 1.1 : 300 hectares de périmètre irrigués sont aménagés et 200 ha réhabilités et mis en valeur	1. Superficies de périmètres irrigués aménagés	Etude de référence, Rapport de programme, rapport de mi-parcours, Rapport final	Insécurité foncière
	2. Superficies de périmètres réhabilités	Etude de référence, Rapport de programme, rapport de mi-parcours, Rapport final	
	3. Superficies totales mis en valeur	Etude de référence, Rapport de programme, rapport de mi-parcours, Rapport final	
Résultat 1.2 : 02 boulis sont réalisés	4. Nombre de boulis réalisés	Etude de référence, Rapport de programme, rapport de mi-parcours, Rapport final	Insécurité foncière, défaillance des prestataires
Résultat 1.3 : 10 forages solaires positifs sont réalisés	5. Nombre de forages solaires positifs réalisés	Etude de référence, Rapport de programme, rapport de mi-parcours, Rapport final	
Objectifs spécifiques :	Indicateurs d'effets		
Objectif spécifique 2 : fédérer les interventions dans le domaine de la riziculture	1. Taux de réalisation de l'office du riz du Burkina Faso	Rapports du programme	Défaillance des prestataires
Résultats attendus	Indicateurs de produit		
Résultat 2.1: le siège de l'office de riz du Burkina Faso est réalisé	1. taux de réalisation du bâtiment	Rapport statistique MAAH ; rapport d'évaluation; PV de réception	Insécurité foncière, défaillance des prestataires

Résumé narratif du programme	Indicateurs de résultat (IOV)	Source de vérification	Hypothèses/risques
Objectifs spécifiques :	Indicateurs d'effets		
Objectif spécifique 3 : améliorer les performances de la filière mil	1. Nombre de variétés de mil à haut rendement introduites	Rapports du programme; Rapport DRAAH	Aléas climatiques, non appropriation des acteurs
	2. Nombre d'essais d'amélioration des variétés locales de mil conduites	Rapports du programme; Rapport DRAAH; Rapports INERA	Non adhésion de l'INERA
	3. taux d'adoption de la technologie de transformation par les acteurs/trices formés	Rapports du programme; Rapport IRSAT; Rapports DGPER ; Rapport ANVAR	Faible adhésion des acteurs/trices
Résultats attendus	Indicateurs de produit		
Résultat 3.1 : un mécanisme d'approvisionnement durable de semences de qualité de mil est mis en place	1. Nombre de sites d'essai	Rapport DGPV ; rapport d'évaluation	Non prise en compte du système d'approvisionnement existant
	2. Nombre de producteurs/trices relais (multiplicateurs)	Rapport DGPV ; rapport d'évaluation	
	3. Quantité de semences produites et distribuées	Rapport DGPV ; rapport d'évaluation	
Résultat 3.2 : une approche technique de gestion et de vulgarisation de la culture du mil est mise en place	1. Nombre d'outils de vulgarisation mis en place	Etude de référence, Rapport de programme, Rapport final	Non prise en compte du système de vulgarisation existant
	2. Nombre de producteurs/trices touchés par la vulgarisation	Etude de référence, Rapport de programme, Rapport final	

Résumé narratif du programme	Indicateurs de résultat (IOV)	Source de vérification	Hypothèses/risques
Résultat 3.3: les capacités des acteurs de la chaîne de valeurs mil sont renforcées	1. Nombre de producteurs/trices semenciers formés	Rapport de programme, Rapport final	Faible adhésion des acteurs
	2. Nombre d'acteurs/trices formés en transformation agroalimentaire du mil	Rapport de programme, Rapport final	
Objectifs spécifiques :	Indicateurs d'effets		
Objectif spécifique 4 : renforcer l'assistance alimentaire aux ménages vulnérables	1. taux de ménage autonome	Rapport statistique MAAH ; rapport SONAGESS ; rapport d'évaluation	Mauvais ciblage des bénéficiaires, crise humanitaire
Résultats attendus	Indicateurs de produit		
Résultat 4.1. une assistance alimentaire de 16 200 tonnes de riz est apportée aux personnes vulnérables	1. Quantité de riz distribuée gratuitement	Rapport statistique MAAH ; rapport SONAGESS ; rapport d'évaluation	Indisponibilité des stocks
	2. Quantité de riz vendue à prix social	Rapport statistique MAAH ; rapport SONAGESS ; rapport d'évaluation	
	3. Nombre de ménages vulnérables touchés	Rapport statistique MAAH ; rapport SONAGESS ; rapport d'évaluation	
Objectifs spécifiques :	Indicateurs d'effets		
Objectif spécifique 5 : renforcer l'expertise nationale à travers une assistance technique.	1. taux d'adoption des bonnes pratiques promues par les experts	Rapport statistique MAAH ; rapport d'évaluation	Non implication des experts nationaux

Résumé narratif du programme	Indicateurs de résultat (IOV)	Source de vérification	Hypothèses/risques
Résultats attendus	Indicateurs de produit		
Résultat 5.1 : 1 500 hectares de bas-fond sont aménagés et mis en valeur	1. Superficies de bas-fonds aménagées	Etude de référence, Rapport de programme, Rapport final	L'insécurité foncière
	2. Superficies totales mises en valeur	Etude de référence, Rapport de programme, Rapport final	
Résultat 5.2: les capacités des acteurs/trices sont renforcées	1. Nombre d'acteurs/trices de la filière riz ayant bénéficiés de transfert de compétence de l'assistance technique	Rapport statistique MAAH ; rapport d'évaluation, Rapport de programme	Non implication des experts nationaux
	2. Nombre de bénéficiaires des équipements post récoltes	Rapport statistique MAAH ; rapport d'évaluation, Rapport de programme	
	3. Nombre d'acteurs/trices appuyés à la participation des journées promotionnelles	Rapport statistique MAAH ; rapport d'évaluation, Rapport de programme	

ANNEXE 2 : Programmation physique et financière

Composante/Activités					PHYSIQUE			financière		
	Unité	Quantité	CU X1000	Coûts Totaux	AN1	AN2	AN3	AN1	AN2	AN3
Composante/Activités										
Composante I : développement de la riziculture				4 099 699				93 287	1 602 012	2 404 400
Résultat 1.1 : 300 hectares de périmètre sont aménagés et 200 ha réhabilités et mis en valeur				3 825 587				78 787	1 342 400	2 404 400
Activité 1.1.1 : Réaliser/actualiser les études techniques	Etude	1	60 787	60 787	1			60 787	-	-
Activité 1.1.2 : sensibiliser/organiser les futurs bénéficiaires	Session	24	1 500	36 000	12	12		18 000	18 000	-
Activité 1.1.3:réaliser des périmètres irrigués	Ha	300	9 000	2 700 000		90	210	-	810 000	1 890 000
Activité 1.1.4:réhabiliter des périmètres irrigués	Ha	200	4 200	840 000		100	100	-	420 000	420 000
Activité 1.1.5:Réaliser le contrôle des travaux	Mission	2	75 000	150 000		1	1	-	75 000	75 000
Activité 1.1.6:acquérir des intrants				-				-	-	-
semences	Tonne	8	700	5 600		4	4	-	2 800	2 800
engrais NPK	Tonne	40	400	16 000		20	20	-	8 000	8 000
engrais urée	Tonne	30	370	11 100		15	15	-	5 550	5 550
pesticides	Litre	200	13	2 600		100	100	-	1 300	1 300
Activité 1.1.6:appuyer la production de la fumure organique				-		0	0	-	-	-
Actifur	Kg	200	7,5	1 500		100	100	-	750	750
Burkina phosphate	Tonne	20	100	2 000		10	10	-	1 000	1 000
Résultat 1.2 : 02 boulis sont réalisés				124 500				4 500	120 000	0

Composante/Activités					PHYSIQUE			financière		
	Unité	Quantité	CU X1000	Coûts Totaux	AN1	AN2	AN3	AN1	AN2	AN3
Activité 1.2.1:Réaliser la prospection de nouveaux sites	Mission	4	125	500	4			500	-	-
Activité 1.2.2:Réaliser les études environnementales	Etudes	2	1 000	2 000	2	0		2 000	-	-
Activité 1.2.3:Réaliser les études techniques	Etudes	2	1 000	2 000	2			2 000	-	-
Activité 1.2.4:Réaliser les travaux de construction des boullis	Nombre	2	60 000	120 000		2		-	120 000	-
Résultat 1.3 : 10 forages solaires sont réalisés				149 612				10 000	139 612	-
Activité 1.3.1:Réaliser les études techniques	Etudes	10	1 000	10000	10			10 000	-	-
Activité 1.3.2:Réaliser les forages positifs équipés	Nombre	10	12 000	120 000		10		-	120 000	-
Activité 1.3.2:Réaliser le contrôle des travaux	Mission	10	1 000	10 000		10		-	10 000	-
Activité 1.3.3:acquérir des équipements et intrants pour la production maraîchère								-	-	-
semences	Kg	36	50	1 800		36		-	1 800	-
engrais NPK	Tonne	4,8	400	1 920		4,8		-	1 920	-
engrais urée	Tonne	3,6	370	1 332		3,6		-	1 332	-
pesticides	Litre	36	8	288		36		-	288	-
Kits d'équipement (arrosiers, brouettes, pulvérisateurs, pioches)	Nombre	48	89	4 272		48		-	4 272	-
Composante II : construction du siège de l'office du riz				3 208 766				26 370	3 182 396	0
Résultat 2.1: le siège de l'office de riz du Burkina est réalisé				3 208 766				26 370	3 182 396	0

Composante/Activités					PHYSIQUE			financière		
	Unité	Quantité	CU X1000	Coûts Totaux	AN1	AN2	AN3	AN1	AN2	AN3
Activité 2.1.1 : Réaliser des études techniques pour les travaux préparatoires	Etudes	1	Forfait	26 370	1			26 370		
Activité 2.1.2 : Réaliser les infrastructures de l'office	Nombre	4	Forfait	2 785 229		4			2 785 229	
Activité 2.1.3:Maitrise d'œuvre et suivi contrôle	Mission	1	Forfait	251 557		1			251 557	
Activité 2.1.31:Maitrise d'ouvrage délégué	Mission	1	Forfait	145 610		1			145 610	
Composante III: promotion de variétés performantes de mil				3 994 764				1 108 731	1 423 972	1 462 062
Résultat 3.1 : un mécanisme d'approvisionnement durable de semences de qualité de mil est mis en place				878 925				292 975	292 975	292 975
Activité 3.1.1 : réaliser des essais d'introduction des semences de nouvelles variétés	Essais	45	2 533	114 000	15	15	15	38 000	38 000	38 000
Activité 3.1.2 : multiplication des semences en station	Ha	45	16 998	764 925	15	15	15	254 975	254 975	254 975
Résultat 3.2 : une approche technique de gestion et de vulgarisation de la culture du mil est mise en place				1 830 039				520 506	654 767	654 767
Activité 3.2.1 : Mettre en place des sites pilotes de multiplication en milieu paysan	Ha	100	4 697	469 700	6	47	47	28 182	220 759	220 759
Activité 3.2.2:Mettre en place des sites de démonstration de culture en saison sèche	Sites	30	4 893	146 800	10	10	10	48 933	48 933	48 933
Activité 3.2.3 : organiser des visites commentées sur les variétés retenues	Séances	500	259	129 500	100	200	200	25 900	51 800	51 800
Activité 3.2.4:Assurer la prise en charge des experts	Nombre	33	21 389	705 826	11	11	11	235 275	235 275	235 275
Activité 3.2.5:Réaliser des voyages d'études à l'extérieur	Nombre	2	97 999	195 998	0	1	1	-	97 999	97 999

Composante/Activités					PHYSIQUE			financière		
	Unité	Quantité	CU X1000	Coûts Totaux	AN1	AN2	AN3	AN1	AN2	AN3
Activité 3.2.6:Acquérir des équipements au profit des experts	kits	11	16 565	182 215	11			182 215	-	-
Résultat 3.3: Renforcer les capacités des acteurs de la chaine de valeurs mil				1 285 800				295 250	476 230	514 320
Activité 3.3.1 : Former les acteurs sur les thématiques d'intérêts	Sessions	500	1 048	524 000	100	200	200	104 800	209 600	209 600
Activité 3.3.2 : Réaliser des sessions de formation au profit du personnel d'appui conseil	Sessions	20	38 090	761 800	5	7	8	190 450	266 630	304 720
Composante IV: assistance alimentaire aux personnes vulnérables				10 200 000				3 400 000	3 400 000	3 400 000
Résultat 4.1. une assistance alimentaire de 16 200 tonnes de riz est apportée aux personnes vulnérables	Tonnes	16 200	630	10 200 000				3 400 000	3 400 000	3 400 000
Activité 4.1.1 : Mettre à la disposition du gouvernement 7 200 tonnes de riz au profit des personnes vulnérables (distribution gratuite)	Tonnes	7 200	630	4 533 333	2 400	2 400	2 400	1 511 111	1 511 111	1 511 111
Activité 4.1.2 : Mettre à la disposition du gouvernement 9 000 tonnes de riz au profit des personnes vulnérables (vente à prix social)	Tonnes	9 000	630	5 666 667	3000	3000	3000	1 888 889	1 888 889	1 888 889
Composante V: assistance technique agricole chinoise				4 141 912				358 725	2 507 718	1 275 468
Résultat 5.1 : 1 500 hectares de bas-fond sont aménagés et mis en valeur				2 636 750				10 000	1 814 500	812 250
Activité 5.1.1 : Réaliser des missions conjointes de prospection	Mission	75	500	37 500	20	55		10 000	27 500	0
Activité 5.1.2 : Réaliser les études techniques	Etude	75	500	37 500		75		0	37 500	0
Activité 5.1.2 : Réaliser les études environnementales	Etude	75	1000	75 000		75		0	75 000	0

Composante/Activités					PHYSIQUE			financière		
	Unité	Quantité	CU X1000	Coûts Totaux	AN1	AN2	AN3	AN1	AN2	AN3
Activité 5.1.3 : Réaliser la sensibilisation des futurs bénéficiaires	Session	100	500	50 000		100		0	50 000	0
Activité 5.1.4 : Réaliser les travaux d'aménagement des bas-fonds type PRP amélioré	Ha	1500	1445	2 167 500		1000	500	0	1 445 000	722500
Activité 5.1.5:acquérir des équipements et intrants				-				0	0	0
semences	Tonne	60	50	3 000		40	20	0	2 000	1000
engrais NPK	Tonne	225	400	90 000		150	75	0	60 000	30000
engrais urée	Tonne	150	370	55 500		100	50	0	37 000	18500
pesticides	Litre	1500	8	12 000		1000	500	0	8 000	4000
Kits d'équipement (brouettes, pics, dames, rayonneurs, pelles, rouleaux de ficèles, géotextiles)	Nombre	1500	55	82 500		1000	500	0	55 000	27500
Activité 5.1.4:appuyer la production de la fumure organique				0				0	0	0
Acteur	Kg	1500	7,5	11 250		1000	500	0	7 500	3750
Burkina phosphate	Tonne	150	100	15 000		100	50	0	10 000	5000
Résultat 5.2: les capacités des acteurs sont renforcées				1 505 162				348 725	693 218	463 218
Activité 5.2.1 : Assurer la prise en charge des experts	homme/12 mois	21	43 783	919 436	7	7	7	306 479	306 479	306 479
Activité 5.2.2:Former les acteurs de la filière riz sur divers thèmes	Séances	21	14 082	295 726	3	9	9	42 247	126 740	126 740
Activité 5.2.3:Mettre à la disposition du programme des équipements post récoltes	Forfait	1	200 000	200 000		1		-	200 000	-
Activité 6.2.11: Appuyer aux activités promotionnelles des filières riz et mil (foire, journées promotionnelles, etc.)	Forfait	3	30 000	90 000		2	1	-	60 000	30 000
Composante VI : Gestion du Programme				3 717 520				806 000	2 005 896	905 624

Composante/Activités					PHYSIQUE			financière		
	Unité	Quantité	CU X1000	Coûts Totaux	AN1	AN2	AN3	AN1	AN2	AN3
Résultat 6.1: La coordination du programme est assurée				3 316 022				763 000	1 835 022	718 000
Activité 6.1.1: Recruter le personnel du projet	Comité	1	5 000	5 000	1			5 000	-	-
Activité 6.1.2: Assurer le traitement des salaires	FF annuel	3	222 600	667 800	1	1	1	222 600	222 600	222 600
Activité 6.1.3: Assurer le traitement des indemnités et autres charges sociales	FF annuel	3	21 900	65 700	1	1	1	21 900	21 900	21 900
Activité 6.1.4: Assurer la prise en charge des frais médicaux	FF annuel	3	13 300	39 900	1	1	1	13 300	13 300	13 300
Activité 6.1.5: acquérir des fournitures de bureau	FF annuel	3	15 000	45 000	1	1	1	15 000	15 000	15 000
Activité 6.1.6: acquérir du carburant et lubrifiant pour la coordination	FF annuel	3	100 000	300 000	1	1	1	100 000	100 000	100 000
Activité 6.1.7: Assurer le suivi évaluation par les services techniques déconcentrés	FF annuel	3	220 000	660 000	1	1	1	220 000	220 000	220 000
Activité 6.1.8: Élaborer et mettre en œuvre le manuel de procédures administratives comptables et financière	Manuel	1	15 000	15 000	1			15 000	-	-
Activité 6.1.9: Élaborer le plan de communication	Plan	1	10 000	10 000	1			10 000	-	-
Activité 6.1.10: mettre en œuvre les actions de communication	Action	4	22 500	90 000	1	2	1	22 500	45 000	22 500
Activité 6.1.11: Élaborer un manuel de suivi évaluation et de gestion des savoir	Manuel	1	15 000	15 000	1			15 000	-	-
Activité 6.1.12: acquérir du matériel de bureau, informatiques, de communication et de mobiliers	FF annuel	1	60 000	60 000		1		-	60 000	-
Activité 6.1.13: acquérir des consommables informatiques	lots	3	7 000	21 000	1	1	1	7 000	7 000	7 000
Activité 6.1.14: acquérir des réfrigérateurs	Nombre	5	300	1 500		5		-	1 500	-

Composante/Activités					PHYSIQUE			financière		
	Unité	Quantité	CU X1000	Coûts Totaux	AN1	AN2	AN3	AN1	AN2	AN3
Activité 6.1.15: acquérir du matériel roulant pour la coordination								-	-	-
véhicule station wagon 4x4	Nombre	3	35 000	105 000		3		-	105 000	-
- véhicule Pick-up 4x4	Nombre	10	20 000	200 000		10		-	200 000	-
car de 32 places au moins	Nombre	1	45 000	45 000		1		-	45 000	-
Activité 6.1.16: acquérir des véhicules Pick-up 4x4 pour les directions régionales	Nombre	13	20 000	260 000		13		-	260 000	-
Activité 6.1.17: acquérir des motos cyclettes pour le réseau d'appui conseil	Nombre	100	2 000	200 000		100		-	200 000	-
Activité 6.1.18: Réhabiliter le bâtiment et équiper la salle de réunion	FF	1	65 000	65 000		1		-	65 000	-
Activité 6.1.19. Informatiser le système comptable et de suivi-évaluation (acquisition, configuration, formation)	Systèmes	2	40 000	80 000		2		-	80 000	-
Activité 6.1.20. Assurer le gardiennage des locaux du programme	FF	3	8 400	25 200		3		-	25 200	-
Activité 6.1.21. Assurer le nettoyage des locaux du programme	FF	3	6 000	18 000	1	1	1	6 000	6 000	6 000
Activité 6.1.22. Assurer l'entretien et la réparation du matériel roulant	nombre	3	30 000	90 000	1	1	1	30 000	30 000	30 000
Activité 6.1.23. Assurer la souscription aux assurances des véhicules	FF annuel	3	20 000	60 000	1	1	1	20 000	20 000	20 000
Activité 6.1.24. Acquérir autres biens et services (eaux, électricités, journaux, internet, téléphone, location,..)	FF annuel	3	5 200	15 600	1	1	1	5 200	5 200	5 200
Activité 6.1.25. Acquérir autres biens et services (pause-café et pause déjeuner...)	FF annuel	3	6 000	18 000	1	1	1	6 000	6 000	6 000

Composante/Activités					PHYSIQUE			financière		
	Unité	Quantité	CU X1000	Coûts Totaux	AN1	AN2	AN3	AN1	AN2	AN3
Activité 6.1.26. Réaliser des audits comptables du programme	Nombre	3	10 000	30 000	1	1	1	10 000	10 000	10 000
Activité 6.1.27. Acquérir des produits d'entretien (véhicules, personnel)	FF annuel	3	5 000	15 000	1	1	1	5 000	5 000	5 000
Activité 6.1.28. Assurer l'entretien et la réparation				0	1	1	1	-	-	-
Climatiseurs	FF annuel	3	1 500	4 500	1	1	1	1 500	1 500	1 500
Groupe électrogène	FF annuel	3	5 000	15 000	1	1	1	5 000	5 000	5 000
Matériels informatiques et bureautiques	FF annuel	3	7 000	21 000	1	1	1	7 000	7 000	7 000
Résultat 6.2: Le suivi évaluation des interventions est assuré				401 498				43 000	170 874	187 624
Activité 6.2.1: Organiser des missions de suivi-supervision par le programme	Mission	24	1 512	36 288		12	12	-	18 144	18 144
Activité 6.2.2: Appuyer la DGESS et DGEP pour le suivi et la supervision des activités	Mission	6	2 160	12 960		3	3	-	6 480	6 480
Activité 6.2.3: Appuyer la réalisation des missions de suivi des campagnes agricoles par le MAAH	Mission	15	5 000	75 000	1	7	7	5 000	35 000	35 000
Activité 6.2.4: Participer à l'organisation du comité de revue	Session	6	2 000	12 000	2	2	2	4 000	4 000	4 000
Activité 6.2.5: Organiser des ateliers bilan/programmation	Atelier	6	7 000	42 000	2	2	2	14 000	14 000	14 000
Activité 6.2.6: organiser des rencontres trimestrielles de suivi-évaluation	Atelier	12	2 500	30 000	4	4	4	10 000	10 000	10 000

Composante/Activités					PHYSIQUE			financière		
	Unité	Quantité	CU X1000	Coûts Totaux	AN1	AN2	AN3	AN1	AN2	AN3
Activité 6.2.7: Réaliser l'évaluation à mi-parcours du programme	Evaluation	1	25 000	25 000		1		-	25 000	-
Activité 6.2.8: Réaliser l'évaluation finale du programme	unité	1	30 000	30 000			1	-	-	30 000
Activité 6.2.9: Etablir la situation de référence pour certains indicateurs	unité	1	5 000	5 000	1			5 000	-	-
Activité 6.2.10: Réaliser des études spécifiques sur le programme	unité	3	10 000	30 000		2	1	-	20 000	10 000
Activité 6.2.11 : Acquérir du matériel de pesée des carrés de rendement au profit des DRAAH	unité	130	25	3 250		130		-	3 250	-
Activité 6.2.12: Former le personnel sur des thèmes spécifiques	Session	6	5 000	30 000	1	3	2	5 000	15 000	10 000
Activité 6.2.13: Elaborer et diffuser le document de capitalisation des acquis du programme	Document	1	50 000	50 000			1	-	-	50 000
Activité 6.2.14: Former le dispositif en collecte mobile des données	Forfait	1	10 000	10 000		1		-	10 000	-
Activité 6.2.15: Former le dispositif en SIG	Forfait	1	10 000	10 000		1		-	10 000	-
Activité 6.2.16: Acquérir et mettre à la disposition des productrices des kits d'étuvage	Forfait	3	17 607	52 822	1	1	1	17 607	17 607	17 607
Total				29 362 661				5 793 113	14 121 994	9 447 554

ANNEXE 3 : Cadre de mesure de rendement

Indicateurs de résultat (IOV)	Description des indicateurs	Unités de mesure	Méthode de collecte	Sources de collecte	Fréquence de collecte	Responsable de collecte	Situation de référence		Cible		
							Année	Valeur	2019	2020	Finale (2021)
Indicateurs d'impacts											
1. Score de diversification alimentaire	Le nombre de groupe de produits consommés par le ménage sur un total de 12 groupes prédéfinis.	Score	Enquête Nationale sur l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENIAM)	Rapport de l'ENIAM	Annuel	DGESS	2018	5,1	5,1	5,1	5,2
2. Taux de couverture des besoins céréaliers	Rapport entre la production disponible par rapport au besoin de consommation sur la base de 190 kg de céréale par habitant et par an	Pourcentage	EPA	Rapport CPSA	Annuel	DGESS	2018	88%	92%	96%	100%
3. Taux des importations de riz	Les importations d'une année à l'autre rapportée aux quantités importées de	Pourcentage	données APEX	Rapport statistique APEX ; Rapport INSD	Annuel	DGESS	2018	70%	66%	63%	60%

Indicateurs de résultat (IOV)	Description des indicateurs	Unités de mesure	Méthode de collecte	Sources de collecte	Fréquence de collecte	Responsable de collecte	Situation de référence		Cible		
							Année	Valeur	2019	2020	Finale (2021)
	l'année sous revue										
Indicateurs d'effet											
1. Niveau des rendements du riz à l'hectare dans les périmètres irrigués	l'évolution du volume de production par hectare	Tonne/hectare	Enquête	Rapport de programme, Rapport DRAAH	Annuel	DRAAH, Programme	2018	3,5	-	-	6
2. Taux d'accroissement des superficies en bas-fonds aménagées pour la production du riz	l'évolution des superficies aménagées pour la production du riz	Pourcentage	Enquête	Rapport de programme, Rapport DRAAH	Annuel	DRAAH, Programme	2018	3%	-	4%	2%
3. Taux d'usage du paddy	Quantité du riz blanc sur le riz paddy	Pourcentage	Enquête	Rapport DGPER, rapport du programme	Annuel	DRAAH, DGESS	2018	55%	57%	58%	60%
4. Niveau de fonctionnalité des organisations des	Le nombre minimal de critères respectés par	Niveau	Enquête	Rapport d'étude, rapport d'évaluation mi-	Annuel	DRAAH, Programme	AD	AD	1	3	4

Indicateurs de résultat (IOV)	Description des indicateurs	Unités de mesure	Méthode de collecte	Sources de collecte	Fréquence de collecte	Responsable de collecte	Situation de référence		Cible		
							Année	Valeur	2019	2020	Finale (2021)
producteurs/trices	les OP sur le total de 4 critères identifiés			parcours ; PV de réception							
5. Nombre de variétés de mil à haut rendement introduites	Effectifs des variétés de mil évaluées et pré-vulgarisées	Nombre	Enregistrement	Rapport programme, rapport DGPV	Annuel	INERA, DGPV, DRAAH, UGP	2018	0	2	0	0
6. Nombre d'essais d'amélioration des variétés locales de mil conduites	Effectifs d'essai pour accroître les performances des variétés locales	Nombre	Enregistrement	Rapport programme, rapport INERA	Annuel	INERA, DGPV, DRAAH, UGP	2018	0	15	15	15
7. Nombre d'acteurs/trices formés en transformation agroalimentaire du mil	nombre d'acteurs/trices formés	Nombre	Enregistrement	Rapport programme, rapport IRSAT	Annuel	INERA, IRSAT, DGPV, DRAAH, UGP	2018	0	800	500	500
8. Taux de ménage autonome	Proportion de ménage dont la production par tête dépasse 190 kg/an	Nombre	Enregistrement	Rapport programme, rapport SE-CNSA	Annuel	SE-CNSA	2018	57,5	AD	AD	AD
9. taux d'adoption des	Pourcentage d'acteurs/trice	Pourcentage	Enquête	Rapport programme	Annuel	DRAAH, UGP	2018	0	80%	85%	90%

Indicateurs de résultat (IOV)	Description des indicateurs	Unités de mesure	Méthode de collecte	Sources de collecte	Fréquence de collecte	Responsable de collecte	Situation de référence		Cible		
							Année	Valeur	2019	2020	Finale (2021)
bonnes pratiques promues par les experts	s formés qui utilisent la technologie										
Indicateurs de produit											
1. Superficies de périmètres irrigués aménagés	Nombre d'hectare de périmètre aménagés	Hectare	Enregistrement	Rapport programme	Annuel	DRAAH, UGP	2018	0	0	90	210
2. Superficies de périmètres réhabilités	Nombre d'hectare de périmètres réhabilités	Hectare	Enregistrement	Rapport programme	Annuel	DRAAH, UGP	2018	0	0	100	100
3. Superficies totales mises en valeur	Nombre d'hectare mis en valeur	Hectare	Enregistrement	Rapport programme	Annuel	DRAAH, UGP	2018	0	0	190	310
4. Nombre de boulis réalisés	Somme de boulis	Bouli	Enregistrement	Rapport programme	Annuel	DRAAH, UGP	2018	0	0	2	0
5. Nombre de forages solaires positifs réalisés	Nombre de forage solaire positif	Forage solaire	Enregistrement	Rapport programme	Annuel	DRAAH, UGP	2018	0	0	10	0
6. taux de réalisation de l'office du riz du Burkina Faso	Niveau de réalisation par rapport à la prévision de réalisation	pourcentage	Enregistrement	Rapport programme, rapport périodique de suivi contrôle, PV de réception	Annuel	UGP, Bureau de contrôle, MUH	2018	0	0	100%	0
7. Nombre de sites de	sites de production de semence	Site	Enregistrement	Rapport programme	Annuel	DRAAH, UGP	2018	0	10	10	10

Indicateurs de résultat (IOV)	Description des indicateurs	Unités de mesure	Méthode de collecte	Sources de collecte	Fréquence de collecte	Responsable de collecte	Situation de référence		Cible		
							Année	Valeur	2019	2020	Finale (2021)
production du mil											
8. Nombre de producteurs/trices relais (multiplicateurs)	Effectif des producteurs/trices relais	Nombre	Enregistrement	Rapport programme	Semestriel	DRAAH, UGP	2018	0	10	10	10
9. Quantité de semences produites et distribuées	quantités de semence produites et distribuées	Kilogramme	Enregistrement	Rapport programme, rapport DGPV	Annuel	DRAAH, UGP, DGPV	2018	0	2 000	2 000	2 000
10. Nombre d'outils de vulgarisation mis en place	Nombre d'outils	Nombre	Enregistrement	Rapport programme, rapport DGPV	Annuel	DRAAH, UGP, DGPV	2018	0	2	2	2
11. Nombre de producteurs/trices touchés par la vulgarisation	Effectif des producteurs/trices	Nombre	Enregistrement	Rapport programme	Semestriel	DRAAH, UGP	2018	0	AD	AD	10 000
12. Nombre de producteurs/trices semenciers formés	Effectif des producteurs semenciers	Nombre	Enregistrement	Rapport programme	Trimestriel	DRAAH, UGP	2018	0	10	10	10
13. Nombre d'acteurs/trices formés en agroalimentaire du mil	Effectif des acteurs/trices	Nombre	Enregistrement	Rapport programme	Trimestriel	DRAAH, UGP	2018	0	0	0	500

Indicateurs de résultat (IOV)	Description des indicateurs	Unités de mesure	Méthode de collecte	Sources de collecte	Fréquence de collecte	Responsable de collecte	Situation de référence		Cible		
							Année	Valeur	2019	2020	Finale (2021)
14. Quantité de riz distribuée gratuitement	Volume de riz	Nombre	Enregistrement	Rapport programme	Annuel	DRAAH, UGP	2018	0	2400	2400	2400
15. Quantité de riz vendue à prix social	Volume de riz	Nombre	Enregistrement	Rapport programme	Annuel	DRAAH, UGP	2018	0	3000	3000	3000
16. Superficies de bas-fonds aménagées	Nombre d'hectare de bas-fonds aménagés	Hectare	Enregistrement	Rapport programme	Annuel	DRAAH, UGP	2018	0	0	1000	500
17. Superficies totales mises en valeur	Nombre d'hectare de bas-fonds mis en valeur	Hectare	Enregistrement	Rapport programme	Annuel	DRAAH, UGP	2018	0	0	1000	500
18. Nombre d'acteurs/trices de la filière riz ayant bénéficiés de transfert de compétence de l'assistance technique	Effectif d'acteurs/trices formés	Nombre	Enregistrement	Rapport programme	Semestriel	DRAAH, UGP	2018	0	150	450	450
19. Nombre de bénéficiaires des équipements post récoltes	Effectif de bénéficiaires	Nombre	Enregistrement	Rapport programme	Semestriel	DRAAH, UGP	2018	0	0	75	0
20. Nombre d'acteurs/trices formés par profil	Effectif des acteurs/trices formés par	Nombre	Enregistrement	Rapport programme	Trimestriel	UGP	2018	0	500	500	300

Indicateurs de résultat (IOV)	Description des indicateurs	Unités de mesure	Méthode de collecte	Sources de collecte	Fréquence de collecte	Responsable de collecte	Situation de référence		Cible		
							Année	Valeur	2019	2020	Finale (2021)
et par thématiques	profil et par thématiques										
21. Nombre d'acteurs/trices (OP) appuyés à la participation des journées promotionnelles	Effectif d'acteurs/trices	Nombre	Enregistrement	Rapport programme	Semestriel	DRAAH, UGP	2018	0	0	30	15

ANNEXE 4 : Répartition du budget par bailleur

Composante/Activités	Source de financement		
	Coûts Totaux	Subvention (Chine)	Contre Partie Nationale
Composante I : développement de la riziculture	4 099 699	4 010 787	88 912
Résultat 1.1 : 3 00 hectares de périmètre sont aménagés et 200 ha réhabilités et mis en valeur	3 825 587	3 750 787	74 800
Activité 1.1.1 : Réaliser/actualiser les études techniques	60 787	60 787	
Activité 1.1.2 : sensibiliser/organiser les futurs bénéficiaires	36 000		36 000
Activité 1.1.3:réaliser des périmètres irrigués	2 700 000	2 700 000	
Activité 1.1.4:réhabiliter des périmètres irrigués	840 000	840 000	
Activité 1.1.5:Réaliser le contrôle des travaux	150 000	150 000	
Activité 1.1.6:acquérir des intrants	-		
semences	5 600		5 600
engrais NPK	16 000		16 000
engrais urée	11 100		11 100
pesticides	2 600		2 600
Activité 1.1.6:appuyer la production de la fumure organique	-		
Activeur	1 500		1 500
Burkina phosphate	2 000		2 000
Résultat 1.2 : 02 boulis sont réalisés	124 500	120 000	4 500

Composante/Activités		Source de financement	
Composante/Activités	Coûts Totaux	Subvention (Chine)	Contre Partie Nationale
Activité 1.2.1:Réaliser la prospection de nouveaux sites	500		500
Activité 1.2.2:Réaliser les études environnementales	2 000		2 000
Activité 1.2.3:Réaliser les études techniques	2 000		2 000
Activité 1.2.4:Réaliser les travaux de construction des boulis	120 000	120 000	
Résultat 1.3 : 10 forages solaires sont réalisés	149 612	140 000	9 612
Activité 1.3.1:Réaliser les études techniques	10000	10000	
Activité 1.3.2:Réaliser les forages positifs équipés	120 000	120 000	
Activité 1.3.2:Réaliser le contrôle des travaux	10 000	10 000	
Activité 1.3.3:acquérir des équipements et intrants pour la production maraîchère			
semences	1 800		1 800
engrais NPK	1 920		1 920
engrais urée	1 332		1 332
pesticides	288		288
Kits d'équipement (arrosoirs, brouettes, pulvérisateurs, pioches)	4 272		4 272
Composante II : construction du siège de l'office du riz	3 208 766	3 208 766	
Résultat 2.1: le siège de l'office de riz du Burkina est réalisé	3 208 766	3 208 766	

Composante/Activités		Source de financement	
Composante/Activités	Coûts Totaux	Subvention (Chine)	Contre Partie Nationale
Activité 2.1.1 : Réaliser des études techniques pour les travaux préparatoires	26 370	26 370	
Activité 2.1.2 : Réaliser les infrastructures de l'office	2 785 229	2 785 229	
Activité 2.1.3:Maitrise d'œuvre et suivi contrôle	251 557	251 557	
Activité 2.1.31:Maitrise d'ouvrage délégué	145 610	145 610	
Composante III: promotion de variétés performantes de mil	3 994 764	3 994 764	
Résultat 3.1 : un mécanisme d'approvisionnement durable de semences de qualité de mil est mis en place	878 925	878 925	
Activité 3.1.1 : réaliser des essais d'introduction des semences de nouvelles variétés	114 000	114 000	
Activité 3.1.2 : multiplication des semences en station	764 925	764 925	
Résultat 3.2 : une approche technique de gestion et de vulgarisation de la culture du mil est mise en place	1 830 039	1 830 039	
Activité 3.2.1 : Mettre en place des sites pilotes de multiplication en milieu paysan	469 700	469 700	
Activité 3.2.2:Mettre en place des sites de démonstration de culture en saison sèche	146 800	146 800	
Activité 3.2.3 : organiser des visites commentées sur les variétés retenues	129 500	129 500	
Activité 3.2.4:Assurer la prise en charge des experts	705 826	705 826	

Composante/Activités		Source de financement	
Composante/Activités	Coûts Totaux	Subvention (Chine)	Contre Partie Nationale
Activité 3.2.5: Réaliser des voyages d'études à l'extérieur	195 998	195 998	
Activité 3.2.6: Acquérir des équipements au profit des experts	182 215	182 215	
Résultat 3.3: Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeurs mil	1 285 800	1 285 800	
Activité 3.3.1 : Former les acteurs sur les thématiques d'intérêts	524 000	524 000	
Activité 3.3.2 : Réaliser des sessions de formation au profit du personnel d'appui conseil	761 800	761 800	
Composante IV: assistance alimentaire aux personnes vulnérables	10 200 000	10 200 000	
Résultat 4.1. une assistance alimentaire de 16 200 tonnes de riz est apportée aux personnes vulnérables	10 200 000	10 200 000	
Activité 4.1.1 : Mettre à la disposition du gouvernement 7 200 tonnes de riz au profit des personnes vulnérables (distribution gratuite)	4 533 333	4 533 333	
Activité 4.1.2 : Mettre à la disposition du gouvernement 9 000 tonnes de riz au profit des personnes vulnérables (vente à prix social)	5 666 667	5 666 667	
Composante V: assistance technique agricole chinoise	4 141 912	4 141 912	
Résultat 5.1 : 1 500 hectares de bas-fond sont aménagés et mis en valeur	2 636 750	2 636 750	
Activité 5.1.1 : Réaliser des missions conjointes de prospection	37 500	37 500	

Composante/Activités		Source de financement	
Composante/Activités	Coûts Totaux	Subvention (Chine)	Contre Partie Nationale
Activité 5.1.2 : Réaliser les études techniques	37 500	37 500	
Activité 5.1.2 : Réaliser les études environnementales	75 000	75 000	
Activité 5.1.3 : Réaliser la sensibilisation des futurs bénéficiaires	50 000	50 000	
Activité 5.1.4 : Réaliser les travaux d'aménagement des bas-fonds type PRP amélioré	2 167 500	2 167 500	
Activité 5.1.5:acquérir des équipements et intrants	-		
semences	3 000	3 000	
engrais NPK	90 000	90 000	
engrais urée	55 500	55 500	
pesticides	12 000	12 000	
Kits d'équipement (brouettes, pics, dames, rayonneurs, pelles, rouleaux de ficèles, géotextiles)	82 500	82 500	
Activité 5.1.4:appuyer la production de la fumure organique	0		
Actifeur	11 250	11 250	
Burkina phosphate	15 000	15 000	
Résultat 5.2: les capacités des acteurs sont renforcées	1 505 162	1 505 162	
Activité 5.2.1 : Assurer la prise en charge des experts	919 436	919 436	
Activité 5.2.2:Former les acteurs de la filière riz sur divers thèmes	295 726	295 726	

Composante/Activités		Source de financement	
Composante/Activités	Coûts Totaux	Subvention (Chine)	Contre Partie Nationale
Activité 5.2.3:Mettre à la disposition du programme des équipements post récoltes	200 000	200 000	
Activité 6.2.11: Appuyer aux activités promotionnelles des filières riz et mil (foire, journées promotionnelles, etc.)	90 000	90 000	
Composante VI : Gestion du Programme	3 717 520	1 237 966	2 479 554
Résultat 6.1: La coordination du programme est assurée	3 316 022	1 237 966	2 025 234
Activité 6.1.1: Recruter le personnel du projet	5 000		5 000
Activité 6.1.2: Assurer le traitement des salaires	667 800	367 800	300 000
Activité 6.1.3: Assurer le traitement des indemnités et autres charges sociales	65 700		65 700
Activité 6.1.4: Assurer la prise en charge des frais médicaux	39 900		39 900
Activité 6.1.5: acquérir des fournitures de bureau	45 000		45 000
Activité 6.1.6: acquérir du carburant et lubrifiant pour la coordination	300 000	150 000	150 000
Activité 6.1.7: Assurer le suivi évaluation par les services techniques déconcentrés	660 000		660 000
Activité 6.1.8: Élaborer et mettre en œuvre le manuel de procédures administratives comptables et financière	15 000		15 000
Activité 6.1.9: Élaborer le plan de communication	10 000		10 000
Activité 6.1.10: mettre en œuvre les actions de communication	90 000		90 000

Composante/Activités		Source de financement	
Composante/Activités	Coûts Totaux	Subvention (Chine)	Contre Partie Nationale
Activité 6.1.11: Élaborer un manuel de suivi évaluation et de gestion des savoir	15 000		15 000
Activité 6.1.12: acquérir du matériel de bureau, informatiques, de communication et de mobiliers	60 000		60 000
Activité 6.1.13: acquérir des consommables informatiques	21 000		21 000
Activité 6.1.14: acquérir des réfrigérateurs	1 500	1 500	
Activité 6.1.15: acquérir du matériel roulant pour la coordination			
véhicule station wagon 4x4	105 000	105 000	
- véhicule Pick-up 4x4	200 000	200 000	
car de 32 places au moins	45 000	45 000	
Activité 6.1.16: acquérir des véhicules Pick-up 4x4 pour les directions régionales	260 000	260 000	
Activité 6.1.17: acquérir des motos cyclettes pour le réseau d'appui conseil	200 000	100000	100 000
Activité 6.1.18: Réhabiliter le bâtiment et équiper la salle de réunion	65 000		65 000
Activité 6.1.19. Informatiser le système comptable et de suivi-évaluation (acquisition, configuration, formation)	80 000		80 000
Activité 6.1.20. Assurer le gardiennage des locaux du programme	25 200		25 200
Activité 6.1.21. Assurer le nettoyage des locaux du programme	18 000		18 000
Activité 6.1.22. Assurer l'entretien et la réparation du matériel roulant	90 000		90 000

Composante/Activités		Source de financement	
Composante/Activités	Coûts Totaux	Subvention (Chine)	Contre Partie Nationale
Activité 6.1.23. Assurer la souscription aux assurances des véhicules	60 000		60 000
Activité 6.1.24. Acquérir autres biens et services (eaux, électricités, journaux, internet, téléphone, location,..)	15 600		15 600
Activité 6.1.25. Acquérir autres biens et services (pause-café et pause déjeuner...)	18 000		18 000
Activité 6.1.26. Réaliser des audits comptables du programme	30 000		30 000
Activité 6.1.27. Acquérir des produits d'entretien (véhicules, personnel)	15 000		15 000
Activité 6.1.28. Assurer l'entretien et la réparation	0		
Climatiseurs	4 500		4 500
Groupe électrogène	15 000		15 000
Matériels informatiques et bureautiques	21 000	8666	12 334
Résultat 6.2: Le suivi évaluation des interventions est assuré	401 498		454 320
Activité 6.2.1:Organiser des missions de suivi-supervision par le programme	36 288		36 288
Activité 6.2.2: Appuyer la DGESS pour le suivi et la supervision des activités	12 960		12 960
Activité 6.2.3: Appuyer la réalisation des missions de suivi des campagnes agricoles par le MAAH	75 000		75 000
Activité 6.2.4: Participer à l'organisation du comité de revue	12 000		12 000
Activité 6.2.5: Organiser des ateliers bilan/programmation	42 000		42 000

Composante/Activités		Source de financement	
Composante/Activités	Coûts Totaux	Subvention (Chine)	Contre Partie Nationale
Activité 6.2.6: organiser des rencontres trimestrielles de suivi-évaluation	30 000		30 000
Activité 6.2.7: Réaliser l'évaluation à mi-parcours du programme	25 000		25 000
Activité 6.2.8: Réaliser l'évaluation finale du programme	30 000		30 000
Activité 6.2.9: Etablir la situation de référence pour certains indicateurs	5 000		5 000
Activité 6.2.10: Réaliser des études spécifiques sur le programme	30 000		30 000
Activité 6.2.11 : Acquérir du matériel de pesée des carrés de rendement au profit des DRAAH	3 250		3 250
Activité 6.2.12: Former le personnel sur des thèmes spécifiques	30 000		30 000
Activité 6.2.13: Elaborer et diffuser le document de capitalisation des acquis du programme	50 000		50 000
Activité 6.2.14: Former le dispositif en collecte mobile des données	10 000		10 000
Activité 6.2.15: Former le dispositif en SIG	10 000		10 000
Activité 6.2.16: Acquérir et mettre à la disposition des productrices des kits d'étuvage	52 822		52 822
Total	29 362 661	26 794 195	2 568 466

ANNEXE 5 : Analyse financière

Modèle 1	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
Résultat 1.1. 500 hectares de sites irrigués sont aménagés/réhabilités										
sup cultivée	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
rendement estimatif	3,5	4	4	4	4	4	4	4	4	4
rend riz usiné a partir du paddy	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62
prod estimé en riz usiné	434	434	434	434	434	434	434	434	434	434
rend du son à partir du paddy	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
prix du son	50	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
cout de prod estimatif par ha	57	57	57	57	57	57	57	57	57	57
avantage économique net sans le projet	53 750	103 700	103 700	103 700	103 700	103 700	103 700	103 700	103 700	103 700
cout d'invest	78 787	1 342 400	2 404 400							
frais d'exploita	-	3 648	9 600	9 600	9 600	9 600	9 600	9 600	9 600	9 600
cout total	78 787	1 346 048	2 414 000	9 600	9 600	9 600	9 600	9 600	9 600	9 600
sup cultivée		190	500	500	500	500	500	500	500	500
rendement estimatif		5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
rend riz usiné a partir du paddy		0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65
prod estimé en riz usiné		1 408	3 705	3 705	3 705	3 705	3 705	3 705	3 705	3 705
prix riz usiné		150	150	150	150	150	150	150	150	150
rend du son à partir du paddy		0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13
prod estimé en son		282	741	741	741	741	741	741	741	741
prix du son		50	50	50	50	50	50	50	50	50
rend de la paille		0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50

Modèle 1	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
Résultat 1.1. 500 hectares de sites irrigués sont aménagés/réhabilités										
prix de la paille		25	25	25	25	25	25	25	25	25
valeur de la paille		27 075	71 250	71 250	71 250	71 250	71 250	71 250	71 250	71 250
avantage économique net avec le projet	- 78 787	- 1 093 709	- 1 749 950	654 450	654 450	654 450	654 450	654 450	654 450	654 450

Modèle 2	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
Résultats 1.2. 1 500 hectares de bas-fonds sont aménagés /réhabilités										
sup cultivée	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
rendement estimatif	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20
rend riz usiné à partir du paddy	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62
prix riz usiné	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
rend du son à partir du paddy	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
prix du son	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
cout de prod estimatif par ha	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
avantage économique net sans le projet	12 840	12 840	12 840	12 840	12 840	12 840	12 840	12 840	12 840	12 840
coût d'invest	10 000	1 814 500	812 250							
frais d'exploita	-	19 200	28 800	28 800	28 800	28 800	28 800	28 800	28 800	28 800
cout total	10 000	833 700 ¹	841 050	28 800	28 800	28 800	28 800	28 800	28 800	28 800
sup cultivée		1 000	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
rendement estimatif	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
rend riz usiné a partir du paddy	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65
prix riz usiné	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
rend du son à partir du paddy	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13
prix du son	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
rend de la paille	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
prix de la paille	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
avantage économique net avec le projet	- 10 000	- 309 450 ¹	- 675 54	757 575	757 575	757 575	757 575	757 575	757 575	757 575

Modèle 3	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	AN9	AN10
Résultats 1.3. les infrastructures de mobilisation d'eau sont réalisées										
sup cultivée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
avantage économique net sans le projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
cout d'invest	14 500	259 612								
frais d'exploita	0	384	384	384	384	384	384	384	384	384
cout total	14 500	259 996	384	384	384	384	384	384	384	384
sup cultivée total		20	20	20	20	20	20	20	20	20
sup oigon	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10
rendement estimatif	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
prix oignon	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250
sup tomate	0	10	10	10	10	10	10	10	10	10
rend estimatif de la tomate	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
prix tomate	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800
avantage economique net avec le projet	-14 500	15 004	274 616	274 616	274 616	274 616	274 616	274 616	274 616	274 616

ANNEXE 6 : Chronogramme de mise en œuvre du Programme

Composante/Activités	financière		
	AN1	AN2	AN3
Composante/Activités			
Composante I : développement de la riziculture			
Résultat 1.1 : 3 00 hectares de périmètre sont aménagés et 200 ha réhabilités et mis en valeur			
Activité 1.1.1 : Réaliser/actualiser les études techniques			
Activité 1.1.2 : sensibiliser/organiser les futurs bénéficiaires			
Activité 1.1.3:réaliser des périmètres irrigués			
Activité 1.1.4:réhabiliter des périmètres irrigués			
Activité 1.1.5:Réaliser le contrôle des travaux			
Activité 1.1.6:acquérir des intrants			
semences			
engrais NPK			
engrais urée			
pesticides			
Activité 1.1.6:appuyer la production de la fumure organique			
Activer			
Burkina phosphate			
Résultat 1.2 : 02 boulis sont réalisés			
Activité 1.2.1:Réaliser la prospection de nouveaux sites			
Activité 1.2.2:Réaliser les études environnementales			
Activité 1.2.3:Réaliser les études techniques			
Activité 1.2.4:Réaliser les travaux de construction des boulis			
Résultat 1.3 : 10 forages solaires sont réalisés			
Activité 1.3.1:Réaliser les études techniques			
Activité 1.3.2:Réaliser les forages positifs équipés			
Activité 1.3.2:Réaliser le contrôle des travaux			
Activité 1.3.3:acquérir des équipements et intrants pour la production maraichère			
semences			

Composante/Activités	financière		
	AN1	AN2	AN3
engrais NPK			
engrais urée			
pesticides			
Kits d'équipement (arrosoirs, brouettes, pulvérisateurs, pioches)			
Composante II : construction du siège de l'office du riz			
Résultat 2.1: le siège de l'office de riz du Burkina est réalisé			
Activité 2.1.1 : Réaliser des études techniques pour les travaux préparatoires			
Activité 2.1.2 : Réaliser les infrastructures de l'office			
Activité 2.1.3:Maitrise d'œuvre et suivi contrôle			
Activité 2.1.31:Maitrise d'ouvrage délégué			
Composante III: promotion de variétés performantes de mil			
Résultat 3.1 : un mécanisme d'approvisionnement durable de semences de qualité de mil est mis en place			
Activité 3.1.1 : réaliser des essais d'introduction des semences de nouvelles variétés			
Activité 3.1.2 : multiplication des semences en station			
Résultat 3.2 : une approche technique de gestion et de vulgarisation de la culture du mil est mise en place			
Activité 3.2.1 : Mettre en place des sites pilotes de multiplication en milieu paysan			
Activité 3.2.2:Mettre en place des sites de démonstration de culture en saison sèche			
Activité 3.2.3 : organiser des visites commentées sur les variétés retenues			
Activité 3.2.4:Assurer la prise en charge des experts			
Activité 3.2.5:Réaliser des voyages d'études à l'extérieur			
Activité 3.2.6:Acquérir des équipements au profit des experts			
Résultat 3.3: Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeurs mil			
Activité 3.3.1 : Former les acteurs sur les thématiques d'intérêts			
Activité 3.3.2 : Réaliser des sessions de formation au profit du personnel d'appui conseil			
Composante IV: assistance alimentaire aux personnes vulnérables			

Composante/Activités	financière		
	AN1	AN2	AN3
Résultat 4.1. une assistance alimentaire de 16 200 tonnes de riz est apportée aux personnes vulnérables			
Activité 4.1.1 : Mettre à la disposition du gouvernement 7 200 tonnes de riz au profit des personnes vulnérables (distribution gratuite)			
Activité 4.1.2 : Mettre à la disposition du gouvernement 9 000 tonnes de riz au profit des personnes vulnérables (vente à prix social)			
Composante V: assistance technique agricole chinoise			
Résultat 5.1 : 1 000 hectares de bas-fond sont aménagés et mis en valeur			
Activité 5.1.1 : Réaliser des missions conjointes de prospection			
Activité 5.1.2 : Réaliser les études techniques			
Activité 5.1.2 : Réaliser les études environnementales			
Activité 5.1.3 : Réaliser la sensibilisation des futurs bénéficiaires			
Activité 5.1.4 : Réaliser les travaux d'aménagement des bas-fonds type PRP amélioré			
Activité 5.1.5:acquérir des équipements et intrants			
semences			
engrais NPK			
engrais urée			
pesticides			
Kits d'équipement (brouettes, pics, dames, rayonneurs, pelles, rouleaux de ficèles, géotextiles)			
Activité 5.1.4:appuyer la production de la fumure organique			
Actif			
Burkina phosphate			
Résultat 5.2: les capacités des acteurs sont renforcées			
Activité 5.2.1 : Assurer la prise en charge des experts			
Activité 5.2.2:Former les acteurs de la filière riz sur divers thèmes			
Activité 5.2.3:Mettre à la disposition du programme des équipements post récoltes			
Activité 6.2.11: Appuyer aux activités promotionnelles des filières riz et mil (foire, journées promotionnelles, etc.)			

Composante/Activités	financière		
	AN1	AN2	AN3
Composante VI : Gestion du Programme			
Résultat 6.1: La coordination du programme est assurée			
Activité 6.1.1: Recruter le personnel du projet			
Activité 6.1.2: Assurer le traitement des salaires			
Activité 6.1.3: Assurer le traitement des indemnités et autres charges sociales			
Activité 6.1.4: Assurer la prise en charge des frais médicaux			
Activité 6.1.5: acquérir des fournitures de bureau			
Activité 6.1.6: acquérir du carburant et lubrifiant pour la coordination			
Activité 6.1.7: Assurer le suivi évaluation par les services techniques déconcentrés			
Activité 6.1.8: Élaborer et mettre en œuvre le manuel de procédures administratives comptables et financière			
Activité 6.1.9: Élaborer le plan de communication			
Activité 6.1.9: mettre en œuvre les actions de communication			
Activité 6.1.10: Élaborer un manuel de suivi évaluation et de gestion des savoir			
Activité 6.1.11: acquérir du matériel de bureau, informatiques, de communication et de mobiliers			
Activité 6.1.12: acquérir des consommables informatiques			
Activité 6.1.13: acquérir des réfrigérateurs			
Activité 6.1.14: acquérir du matériel roulant pour la coordination			
véhicule station wagon 4x4			
- véhicule Pick-up 4x4			
car de 32 places au moins			
Activité 6.1.15: acquérir des véhicules Pick-up 4x4 pour les directions régionales			
Activité 6.1.15: acquérir des motos cyclettes pour le réseau d'appui conseil			
Activité 6.1.16: Réhabiliter le bâtiment et équiper la salle de réunion			
Activité 6.1.17. Informatiser le système comptable et de suivi-évaluation (acquisition, configuration, formation)			
Activité 6.1.18. Assurer le gardiennage des locaux du programme			

Composante/Activités	financière		
	AN1	AN2	AN3
Activité 6.1.19. Assurer le nettoyage des locaux du programme			
Activité 6.1.20. Assurer l'entretien et la réparation du matériel roulant			
Activité 6.1.21. Assurer la souscription aux assurances des véhicules			
Activité 6.1.22. Acquérir autres biens et services (eaux, électricités, journaux, internet, téléphone, location,...)			
Activité 6.1.23. Acquérir autres biens et services (pause-café et pause déjeuner...)			
Activité 6.1.24. Réaliser des audits comptables du programme			
Activité 6.1.25. Acquérir des produits d'entretien (véhicules, personnel)			
Activité 6.1.26. Assurer l'entretien et la réparation			
Climatiseurs			
Groupe électrogène			
Matériels informatiques et bureautiques			
Résultat 6.2: Le suivi évaluation des interventions est assuré			
Activité 6.2.1: Organiser des missions de suivi-supervision par le programme			
Activité 6.2.2: Appuyer la DGESS pour le suivi et la supervision des activités			
Activité 6.2.2: Appuyer la réalisation des missions de suivi des campagnes agricoles par le MAAH			
Activité 6.2.3: Participer à l'organisation du comité de revue			
Activité 6.2.4: Organiser des ateliers bilan/programmation			
Activité 6.2.5: organiser des rencontres trimestrielles de suivi-évaluation			
Activité 6.2.6: Réaliser l'évaluation à mi-parcours du programme			
Activité 6.2.7: Réaliser l'évaluation finale du programme			
Activité 6.2.8: Etablir la situation de référence pour certains indicateurs			
Activité 6.2.9: Réaliser des études spécifiques sur le programme			
Activité 6.2.10 : Acquérir du matériel de pesée des carrés de rendement au profit des DRAAH			
Activité 6.2.12: Former le personnel sur des thèmes spécifiques			
Activité 6.2.13: Elaborer et diffuser le document de capitalisation des acquis du programme			
Activité 6.2.14: Former le dispositif en collecte mobile des données			

Composante/Activités	financière		
	AN1	AN2	AN3
Activité 6.2.15: Former le dispositif en SIG			
Activité 6.2.16: Acquérir et mettre à la disposition des productrices des kits d'étuvage			